



2021
2021

Rapport annuel d'activité

Sommaire

Le mot du Président p.2

I. Le Syndicat Mixte Decoset en 2021 p.3

Chiffres clés 2021
Réalizations / événements
2021

II. Un établissement public tourné vers la prévention et l'économie circulaire p.8

Des élus au service du territoire
Les missions de Decoset
La politique de prévention et d'économie circulaire

III. La gestion des filières et des équipements p.23

Les équipements et installations
Les modes de gestion
Les flux et gisements

IV. Les ressources et moyens p.31

Les ressources humaines
Les moyens et équilibres financiers

V. Les perspectives p.43



Le mot du Président

Par Vincent Terrail-Novès
Président du Syndicat Mixte Decoset
Vice-Président de Toulouse Métropole
Maire de Balma

L'année 2021 marque un tournant important pour les services de Decoset. Un certain nombre d'équipements gérés par Toulouse Métropole ont ainsi été repris par notre établissement public : l'ensemble des déchèteries de Toulouse et celle de Blagnac, la déchèterie professionnelle, la plateforme de compostage et le centre de transfert de Daturas. Ces équipements étaient exploités en régie, directement par des agents de terrain de Toulouse Métropole qui ont été transférés à Decoset. Au 1er janvier 2021 les effectifs ont donc considérablement évolué **passant d'une vingtaine d'agents à plus de 70.**

Au-delà de l'aspect quantitatif, ce transfert a également modifié la structure du personnel avec l'arrivée de nombreux agents techniques d'exécution. D'une structure légère composée de cadres experts, pilotant essentiellement des délégations de service public et des prestataires titulaires de marchés publics, Decoset est devenu une structure gérant aussi des équipes de terrain dont une bonne partie accueille le grand public en déchèterie.

Ces modifications ont entraîné un **lourd travail de structuration de l'organisation** avec la définition d'une politique de ressources humaines au travers de l'adoption des lignes directrices de gestion, l'organisation d'élections professionnelles et la mise en place des instances paritaires (Comité Technique, comité hygiène sécurité et conditions de travail - CT / CHSCT), l'élaboration d'un nouvel organigramme et d'une nouvelle architecture indemnitaire (RIFSEEP).

En complément, au cours de l'année 2021, **plusieurs procédures structurantes pour l'avenir de Decoset ont été préparées ou engagées.** Ces dossiers seront bien évidemment détaillés dans ce rapport d'activité mais peuvent être mentionnés dès à présent : lancement des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des DSP des Unités de Valorisation Énergétique, pour la construction d'un nouveau centre de tri à Bessières, pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'UVE de Toulouse-Mirail, pour la concertation publique afférente à l'avenir de ce site, ou pour l'élaboration d'un schéma stratégique, le lancement de deux concours d'architecte pour le Hall 9 et la déchèterie de Ribaute.

Ce rapport d'activité, la réunion fréquente du comité syndical, du bureau, des commissions thématiques et groupes de travail, les rencontres régulières avec les instances des EPCI adhérents témoignent de ma volonté, et de celle de l'ensemble des vice-présidents, membres du bureau, d'avoir un fonctionnement collégial et transversal. Nous sommes déterminés à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels, associatifs, mais aussi de la population, les éléments permettant de comprendre les enjeux relatifs à la gestion des déchets et aux impératifs de réduction et de valorisation. Ce nouveau rapport annuel d'activité a donc pour vocation de vous informer du fonctionnement, des objectifs, des résultats et des perspectives d'un établissement en profonde mutation. En complément de ces données, Decoset publie également systématiquement et diffuse largement des rapports de présentation des différents documents budgétaires afin d'assurer une information transparente.



Le Syndicat Mixte Decoset en 2021

Chiffres clés 2021

**25 033 tonnes
d'emballages ménagers**

triées, dont 20 491 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation matière.

56,65 M€

engagés au profit de la valorisation de vos déchets sous différentes formes.

59 marchés publics

et 4 CAO passés en 2021.

12 000 habitants

en moyenne s'installent chaque année sur le territoire de Decoset, soit une croissance démographique de +1,25%.

**74 798 tonnes
de déchets verts**

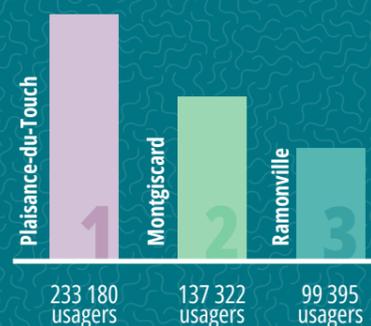
valorisées organiquement par les installations et les prestataires de Decoset.

**8 108 tonnes
de compost**

produites par les deux plateformes DECOSET DATURAS et LÉGUEVIN, dont la principale utilisation est l'entretien du stock de carbone.

**1 397 799
usagers**

accueillis sur l'ensemble des déchèteries pour l'année 2021.



Réalisations et événements 2021

2021 a été de nouveau une année chargée pour le Syndicat Mixte Decoset.

Le transfert de compétences de Toulouse Métropole vers Decoset, débuté en 2009 et qui se terminera en 2024, s'est poursuivi de manière significative sur l'année 2021. En plus des 7 déchèteries grand public, ce sont également une déchèterie professionnelle, une plateforme de compostage et un centre de transfert qui ont été transférés au Syndicat Mixte, portant le nombre total d'installations sous la responsabilité de Decoset à 30. Avec ce transfert, ce sont 45 agents de Toulouse Métropole qui sont venus faire grossir les rangs du Syndicat.

Ce transfert a été conduit en parallèle avec les activités habituelles des différents services du syndicat ce qui a entraîné une augmentation très significative de la charge de travail et du volume d'activité traité.

Sur un plan technique et administratif

L'année 2021 a également été le cadre de la poursuite de la transformation du Syndicat. Un nouveau service a été créé, le **service centre de tri**, permettant le lancement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception, construction, et l'exploitation maintenance d'un nouveau centre de tri pour l'intégralité du territoire de DECOSET (zone A et B). Ce site remplacera les centres de tri d'Econotre à Bessières et de Toulouse Métropole (impasse Marie-Laurencin).

D'un point de vue financier, **une nouvelle comptabilité analytique**, permettant d'isoler les coûts afférents à chacune des filières de valorisation, ainsi qu'un **nouveau logiciel métier** ont été mis en place. L'année écoulée a également vu le passage à la TVA à 5,5% (au 1er janvier 2021) ainsi que la hausse de la taxe sur les activités polluantes (TGAP).

Des transformations structurantes ont également été menées :

- Le recrutement de 22 personnes.
- L'application de la loi sur les 1607 heures.
- La mise en place d'un télétravail organisé, d'élections professionnelles et d'instances représentatives du personnel.

Loi 1 607 heures

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a mis fin aux situations dérogatoires en matière de temps de travail dans les collectivités territoriales. Cette loi pose le principe que, sauf exceptions légitimes liées notamment à la pénibilité, la durée de travail effective de tous les agents publics est fixée annuellement à 1 607 heures.

Les communes et intercommunalités étaient tenues de délibérer pour se mettre en conformité avec la loi avant le 1er janvier 2022. Le comité syndical de Decoset du 9 décembre 2021 a ainsi approuvé le nouveau règlement du temps de travail.

En 2021, malgré la situation sanitaire, la continuité du service public a pu être maintenue. Le bureau a notamment pu se réunir à 6 reprises et le comité syndical s'est réuni 5 fois grâce à la mise en place de la visioconférence.

77 délibérations ont été adoptées portant notamment sur :

- Le vote du budget 2021, l'affectation des résultats et l'approbation du compte administratif 2020.
- La grille tarifaire 2021 appliquée aux EPCI.
- La saisine de la Commission Nationale du Débat Public en vue de l'organisation d'une concertation portant sur l'avenir de l'usine d'incinération Toulouse-Mirail.
- Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouveau centre de tri des emballages et le choix de son mode de gestion.
- Le marché d'ingénierie technique pour accompagner la mise en conformité de l'Unité de Valorisation Énergétique du Mirail de Decoset.
- La présentation des rapports financiers et techniques des délégataires.



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a également pu se réunir pour la présentation du rapport annuel de Decoset et le rapport des délégataires. Enfin, la Commission de Délégation de Service Public (CSDP) s'est réunie à deux reprises :

- Le 18 mars 2021 pour l'approbation de l'avenant n°27 Econotre, portant principalement sur la création d'une redevance d'intéressement.
- Le 14 septembre 2021 pour l'approbation de l'avenant n°12 SETMI, qui contient 2 points principaux : la mise à jour des tarifs par le biais d'une augmentation de 12 % sur la période 2021-2024 d'une part, et la mise à jour du plan GER de l'ouvrage et de ses conditions financières sur la même période, d'autre part.

Études, travaux lancés ou réalisés

- L'appel à manifestation d'intérêt (dit « AMI2 ») pour augmenter la valorisation de l'énergie thermique résiduelle produite par l'usine Econotre a été renouvelé durant l'année.
- La CNDP (Commission Nationale du Débat Public) a été saisie par Decoset en vue de l'organisation d'une concertation portant sur l'avenir de l'usine d'incinération Toulouse-Mirail.
- Un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents d'ingénierie technique pour l'Unité de Valorisation Énergétique du Mirail de Decoset a été engagé.
- Le concours de maîtrise d'œuvres pour le Hall 9 a été lancé durant l'année. Le Hall 9 a d'ailleurs été retenu comme projet pilote dans le cadre de l'appel à projet européen Waste2Build, visant à maximiser le réemploi et limiter les déchets de chantier.
- Démarrage du projet de déchèterie urbaine de Decoset visant à mieux traiter les déchets en milieu urbain dense (acquisition rue des Fontaines).
- Un concours d'architecte a été lancé pour la construction d'une déchèterie à Toulouse, Chemin de Ribaute.

Construction et installations

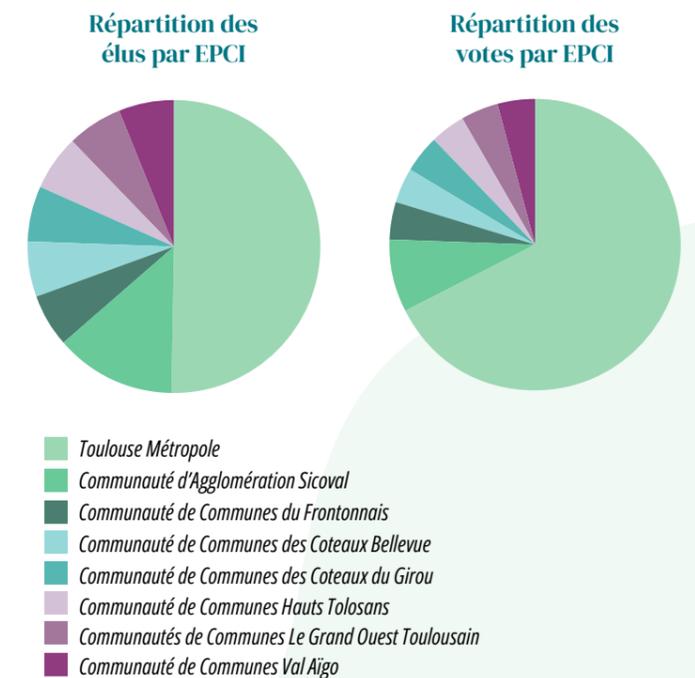
- Travaux d'agrandissement sur les déchèteries de Garidech, Fronton, L'Union et Monlong.
- Travaux engagés pour la création d'une plateforme de bois et déchets verts à Daturas.



Des élus au service du territoire

Élus et gouvernance

Decoset est un établissement public administré par des élus locaux désignés par les assemblées délibérantes des EPCI adhérents. Un comité syndical composé de 32 élus adopte des délibérations et prend des décisions fortes en matière de valorisation et de traitement des déchets. Le comité syndical se réunit de 3 à 5 fois par an.



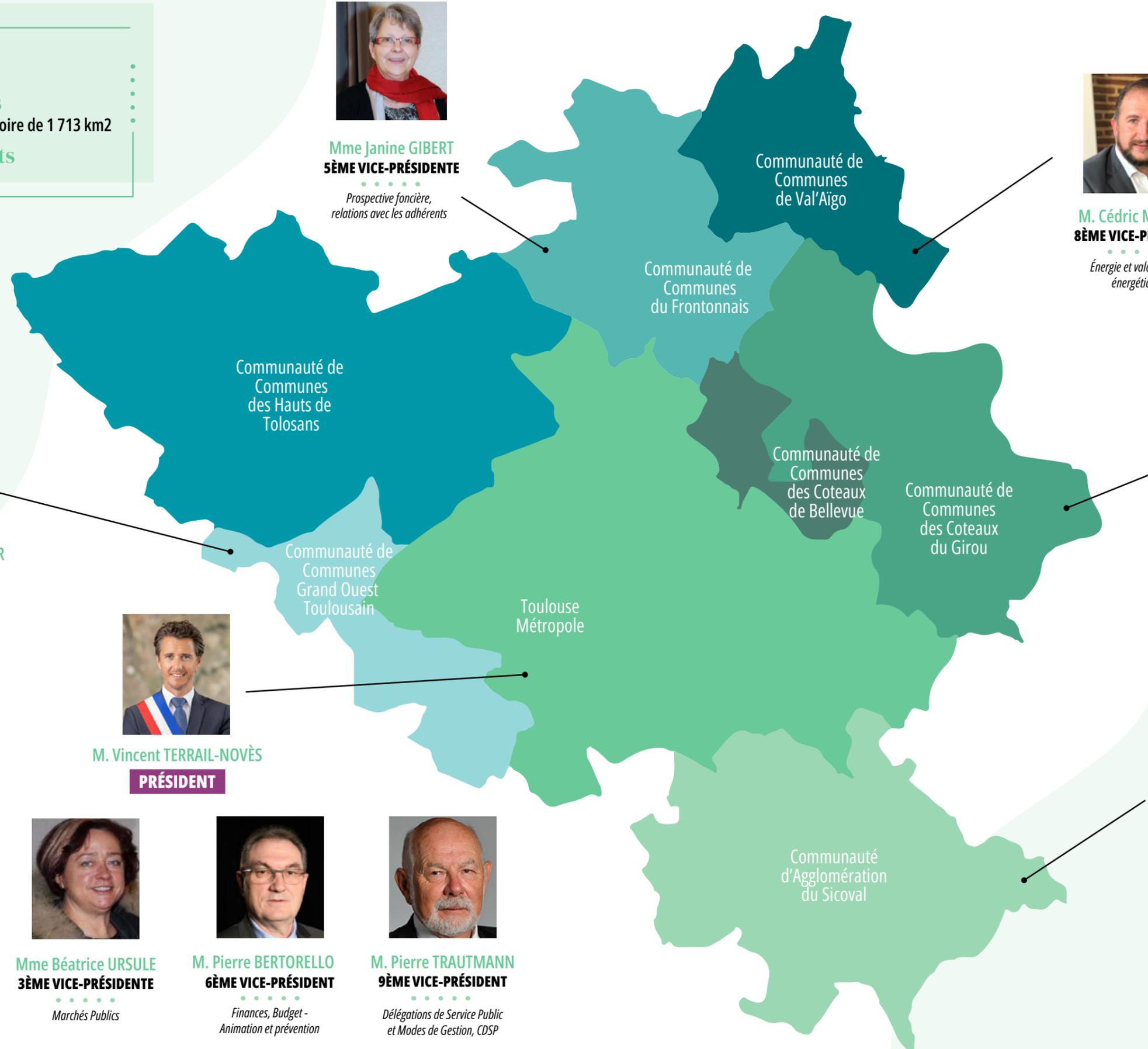
32 élus
au Comité Syndical.

Un établissement public tourné vers la prévention et l'économie circulaire

Vincent TERRAIL-NOVÈS	Président	
Sylviane COUTTENIER	1ère Vice-Présidente	Ressources Humaines et Moyens Généraux
Xavier NORMAND	2ème Vice-Président	Innovation, nouvelles filières de valorisation (hors valorisation énergétique), recherche de financements, labellisation du service
Béatrice URSULE	3ème Vice-Présidente	Marchés Publics
Joël BOUCHE	4ème Vice-Président	Exploitation des installations et logistique
Janine GIBERT	5ème Vice-Présidente	Prospective foncière, relations avec les adhérents
Pierre BERTORELLO	6ème Vice-Président	Budget, finances, tarification incitative ; Prévention et animation
Bruno ESPIC	7ème Vice-Président	Grands projets et travaux
Cédric MAUREL	8ème Vice-Président	Énergie et valorisation énergétique
Pierre TRAUTMANN	9ème Vice-Président	Délégations de Service Public et Modes de Gestion

Chiffres clés

8 EPCI
 152 communes
 représentant un territoire de 1 713 km²
 + 1M d'habitants



Mme Janine GIBERT
5ÈME VICE-PRÉSIDENTE
Prospective foncière, relations avec les adhérents



M. Cédric MAUREL
8ÈME VICE-PRÉSIDENT
Énergie et valorisation énergétique



Mme Sylviane COUTTENIER
1ÈRE VICE-PRÉSIDENTE
Ressources Humaines et Moyens Généraux



M. Joël BOUCHE
4ÈME VICE-PRÉSIDENT
Exploitation des installations et logistique



M. Vincent TERRAIL-NOVÈS
PRÉSIDENT



M. Xavier NORMAND
2ÈME VICE-PRÉSIDENT
Innovation, nouvelles filières de valorisation - Financements - Labellisation du service



M. Bruno ESPIC
7ÈME VICE-PRÉSIDENT
Grands projets et travaux



Mme Béatrice URSULE
3ÈME VICE-PRÉSIDENTE
Marchés Publics



M. Pierre BERTORELLO
6ÈME VICE-PRÉSIDENT
Finances, Budget - Animation et prévention



M. Pierre TRAUTMANN
9ÈME VICE-PRÉSIDENT
Délégations de Service Public et Modes de Gestion, CDSP

Comme dans toute collectivité ou établissement public, le comité syndical désigne un président et des vice-présidents qui forment l'exécutif pour **assurer des prises de décisions partagées et une gouvernance efficace**. Decoset et le comité syndical sont présidés depuis juin 2020 par Vincent Terrail-Novès, Maire de Balma, 3ème vice-président de Toulouse Métropole en charge de la gestion des déchets.

8 EPCI membres de Decoset

- 1 Métropole, 1 Communauté d'Agglomération et 6 Communautés de Communes -

Ils délèguent leur compétence Valorisation et Traitement des Déchets et désignent les délégués qui forment le Comité Syndical.

Le Comité Syndical

Assemblée délibérante de l'établissement public

Il approuve les délibérations prises par le Syndicat mixte. Il autorise le président à signer les contrats de délégations de service public et les marchés publics. Il vote les budgets, décide des tarifs applicables aux EPCI et approuve les comptes administratifs.

Le Bureau

Composé du président et des vice-présidents, il suit l'avancement des actions et examine les projets de délibérations.

Le Président

C'est l'organe exécutif de l'établissement public. Il préside le comité syndical et le bureau, il fixe les ordres du jour, prépare et exécute les délibérations, ordonnance dépenses et recettes, prend des décisions dans les domaines où il a reçu délégation du comité syndical. Il représente Decoset.

Les Vice-Présidents

Ils sont au nombre de 9. Ils prennent des décisions dans les domaines pour lesquels ils ont reçu délégation du Président.

Les Commissions Obligatoires

CCSPL

Réunie élus et associations pour faciliter le dialogue avec les usagers sur la gestion des services publics locaux et contribuer à l'amélioration de leurs qualités

CAO

Attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée

CDSP

Rend un avis lors de chaque procédure de délégation de service public et avenants pour aider à la décision de l'assemblée délibérante

Territoire et population

Decoset exerce ses compétences sur tout le nord du département de la Haute Garonne. La population bénéficiant des différents services proposés par Decoset représente **plus de 80% de la population totale du département**.

Aujourd'hui et jusqu'au 1er janvier 2024, le territoire de Decoset est composé de 2 zones.

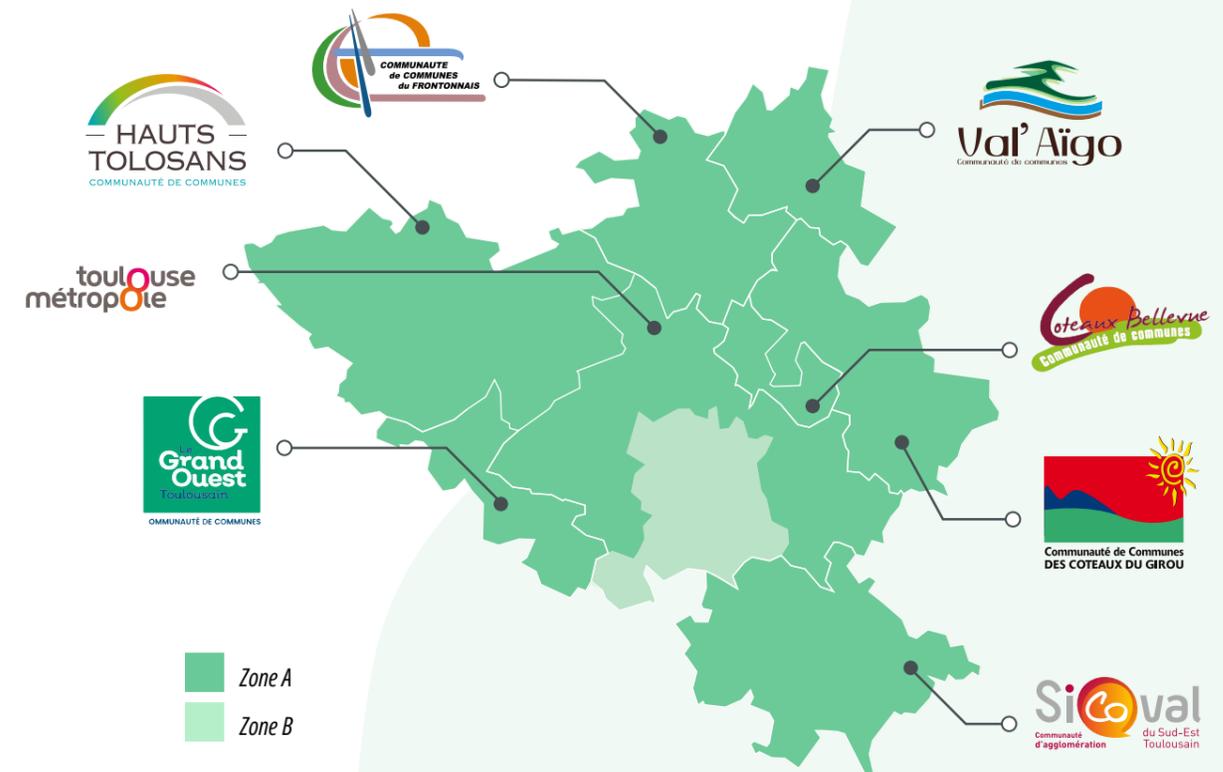
- La zone A, historiquement composée des EPCI extérieurs à Toulouse Métropole mais également des communes de Toulouse Métropole qui lui avaient délégué la compétence Traitement avant la création de la communauté urbaine en 2009 (33 communes sur les 37 communes de Toulouse Métropole).
- La zone B concerne uniquement Toulouse Métropole et les communes de Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Villeneuve Tolosane qui avant 2009 n'adhéraient pas à Decoset.

Carte d'identité

Decoset : Syndicat mixte, qualifié de « fermé » car composé exclusivement d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (articles L.5711-1 à L.5711-4 du CGCT) : 1 métropole, 1 communauté d'agglomération, et 6 communautés de communes.

Adresse : Siège social constitué au siège de Toulouse Métropole (6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5). Les locaux administratifs sont situés 2-4 rue Jean Giono 31130 Balma.

Compétence : Traitement des déchets ménagers et assimilés.



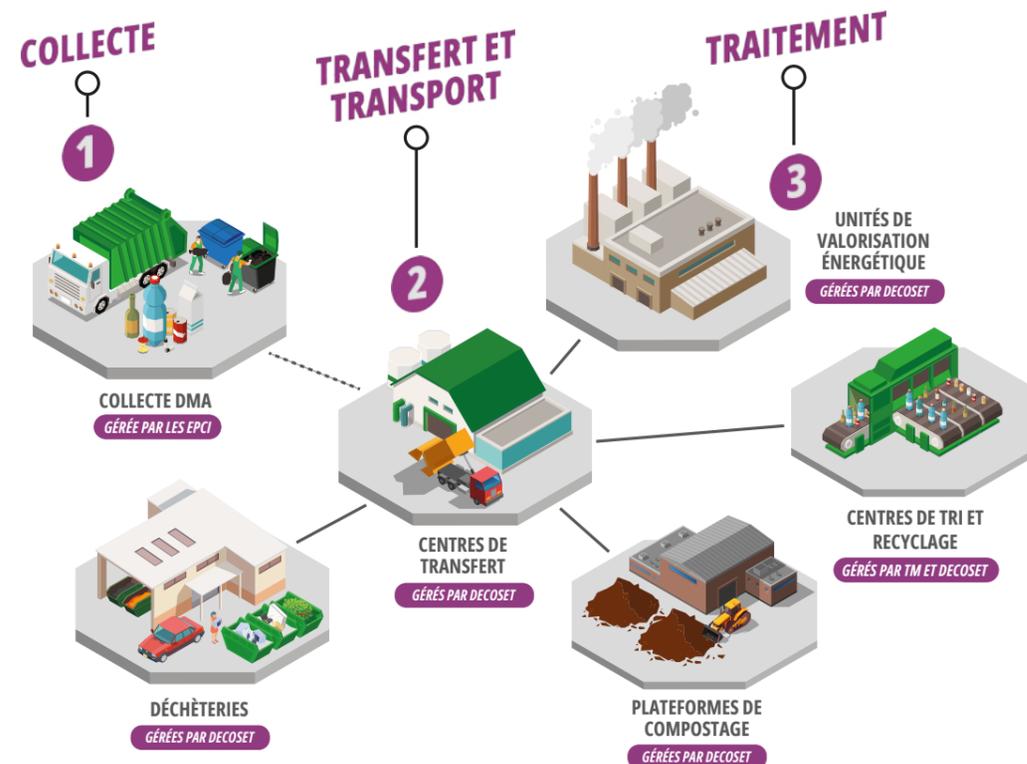
Les missions de Decoset

Decoset a été créé le 3 décembre 1993 pour les besoins de ses six membres afin de mettre en place et de gérer une filière complète de valorisation et traitement des déchets sur son territoire (syndicat intercommunal de traitement et de ramassage des ordures ménagères des cantons centre et nord de Toulouse, les syndicats intercommunaux à vocation multiple de Montastruc et de Grenade, les communes de Beauzelle, Gragnague et Verfeil).

L'adhésion de la communauté urbaine du Grand Toulouse (CUGT) en 2009 a conduit à une extension du périmètre et des compétences de Decoset. Les syndicats déjà membres de Decoset incluaient 33 des 37 communes relevant de la CUGT. L'adhésion de la CUGT, devenue ensuite Toulouse Métropole, a donc entraîné l'intégration, dans le périmètre du syndicat, du territoire de quatre communes supplémentaires : Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Villeneuve Tolosane. Ces quatre communes forment la zone B de Decoset.

Sur son périmètre qui couvre 152 communes, Decoset gère l'ensemble de la filière post-collecte : transfert (cinq centres), tri (centre de tri de Bessières), compostage (plateformes de Toulouse-Daturas et Léguevin), déchèteries (vingt déchèteries grand public et une déchèterie professionnelle) et incinération (usines d'incinération de Bessières et de Toulouse-Mirail).

Pour exercer ses compétences et valoriser les déchets produits dans les différentes filières existantes, Decoset gère plusieurs équipements et installations qui seront décrites plus loin.



La politique de prévention et d'économie circulaire

Animation territoriale

PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)

Decoset se positionne comme fédérateur sur son territoire. Il a signé avec l'ADEME un contrat d'objectifs pour la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire (CODEC) pour les années 2017 à 2019. La dynamique initiée au cours de ces trois années a eu pour principal objet de créer ou renforcer des synergies entre les collectivités, les acteurs du territoire (associatifs, économiques, agricoles, ESS, etc.) et les habitants, pour ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets. Decoset s'est notamment engagé avec ses EPCI adhérents à mettre en place des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Suite à l'accompagnement de Decoset initié en 2018, et à la signature de la charte de réduction des déchets en 2019, pratiquement tous les EPCI disposent aujourd'hui de leur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Decoset a ensuite participé aux Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi (CCES) des PLPDMA qui se sont déroulées tout au long de l'année.



7 PLPDMA sur 8

adoptés au 31/12/2021

Decoset a participé aux CCES suivantes :

- CCES de suivi : CCES de la CCHT (03/02 et 14/12), CCES de TM (08/02), CCES du Sicoval (20/05)
- CCES pour l'élaboration des PLPDMA : CCES de la CCVA (02/07), CCES de la CCF (16/09)

Schéma de prévention et de gestion des déchets organiques (biodéchets)

Démarrée en 2019, interrompue en 2020, **cette étude d'élaboration du schéma de prévention et de gestion des déchets organiques** sur le territoire de Decoset s'est poursuivie en 2021. Au cours du 1er semestre, plusieurs ateliers ont ainsi été organisés et animés pour **l'élaboration et le choix par les EPCI des scénarios de tri à la source des biodéchets** qu'ils devront déployer avant le 31/12/2023.

Les dernières phases de l'étude concernant **les scénarios de dimensionnement des filières de traitement** ont démarré au cours du second semestre. Elles devraient permettre à Decoset de disposer d'une feuille de route sur la mise en œuvre d'une filière adaptée aux flux qui seront collectés par les EPCI. Une réunion de présentation, destinée aux professionnels du secteur, sur l'état d'avancement des travaux de réflexion a également été réalisée (02/12).

Économie circulaire

Projet du Hall 9

Afin de développer l'économie des ressources dans le secteur du bâtiment, Decoset s'est porté volontaire pour que **son futur chantier de construction du Hall 9 soit l'un des 8 chantiers exemplaires du projet Life Waste2Build.**

Mi-mai 2021, Toulouse Métropole a remporté l'appel à projets européen du programme Life en proposant **son projet Waste2Build.** Il s'agit de construire **une économie durable face aux enjeux sociaux, économique et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.** Ce projet s'appuie sur la commande publique (marchés de travaux) pour **développer l'emploi de matériaux de seconde vie dans la construction, la rénovation ou l'aménagement paysager** et comprend 4 objectifs opérationnels.

Decoset va donc bénéficier d'un accompagnement par Synthec durant l'ensemble de la réalisation du projet du Hall 9 afin de favoriser le réemploi et l'utilisation de matériaux.

Les objectifs du projet Waste2Build

1. Réduire de 20 % l'impact du BTP dans la consommation de ressources et la production de déchets
2. Structurer la filière du BTP circulaire
3. Mettre en place des politiques d'achats plus circulaires
4. Accompagner la montée en compétence de la filière du BTP circulaire

Développement de l'Écologie Industrielle et Territoriale

Participation à des réunions et à des COPIL sur les différents projets suivis par Decoset :

- EIT autour de la chaleur fatale de l'UVE de Bessières,
- EIT en partenariat avec Trifyl et la SPLA des Portes du Tarn,
- EIT avec REESO sur la zone Eurocentre.

Expérimentation d'une filière de broyats des déchets verts

Sur le territoire de Decoset, **environ 70 000 tonnes de déchets verts des ménages et des collectivités sont produites par an.** Avec **une capacité de traitement de 8 000 t/an sur la plateforme de compostage de Léguevin** (et 15 000 t/an sur celle de Daturas qui fermera en 2022), **la majeure partie des déchets verts sont traités hors des limites du territoire de Decoset,** essentiellement dans des filières de co-compostage de boues de station d'épuration.

L'enjeu pour Decoset est de **développer la prévention des déchets verts et de nouvelles filières** en particulier des filières locales alternatives. Des premiers échanges ont eu lieu avec des agriculteurs et des partenaires du monde agricole pour **la valorisation de ce type de ressources vers un retour à la terre.** En 2020 et 2021, le projet « **Passer des déchets verts aux ressources végétales locales : vers une filière broyat de déchets végétaux** » a été initié avec des partenaires locaux.

Ces expérimentations sont réalisées dans le but d'**évaluer l'impact de l'épandage d'un broyat de déchets verts normé sur le développement de la culture et sur l'évolution de la fertilité des sols.** Elles permettront de tester la faisabilité technique et pratique de l'utilisation de ce type de produit.

L'objectif à terme est de **proposer une filière alternative à isocoût de valorisation locale des déchets verts** afin de limiter l'impact environnemental de son traitement, en prenant en compte les besoins des agriculteurs. Elle pourrait être complémentaire à une filière de compostage à la ferme à développer en parallèle.



Réalisation d'une série de 3 vidéos

3 partenaires techniques

Agro d'Oc, IFV, PFATE

6 parcelles test

Le lycée agricole, 5 agriculteurs volontaires impliqués dont 2 viticulteurs

Projet soutenu par l'ADEME et la Région sur 4 ans

Développement du réemploi

Développement du réemploi en déchèterie

Dans le cadre du transfert de Toulouse Métropole des déchèteries, Decoset a renouvelé la convention avec La Glanerie et a poursuivi l'action menée avec l'association pour favoriser le réemploi sur les 5 déchèteries toulousaines et celle de Cugnaux. Decoset a prévu d'équiper celle de Blagnac et de trouver un acteur partenaire.

Decoset a par ailleurs poursuivi le développement du réemploi sur ses 13 déchèteries exploitées par Suez.

Toutes les zones de dépôts réemploi actives en déchèterie ont été équipées en étagères afin de faciliter et sécuriser les dépôts. Une signalétique test a été mise en place (consignes de dépôt, indication des associations conventionnées...) sur les déchèteries de Montgiscard et Plaisance-du-Touch disposant d'un local réemploi. De nouveaux tests vont être réalisés sur d'autres déchèteries (Grenade et Labège) disposant de conteneurs maritimes dédiés au réemploi.



Après avoir participé au suivi l'étude de faisabilité de la recyclerie « La Rafistolerie » engagée en 2018, projet soutenu par le Sicoval, la commune de Castanet-Tolosan, l'ADEME, la Région et d'autres partenaires, Decoset a attribué une subvention de 20 000 € à La Rafistolerie afin de l'aider au démarrage de son activité.

Dans le cadre de son schéma de développement du réemploi, Decoset a ainsi décidé de soutenir les acteurs du réemploi offrant un service adapté aux enjeux du territoire et certaines garanties, en proposant des soutiens au démarrage ou à la pérennisation de l'activité.

Chiffres clés

10 associations conventionnées

18 déchèteries équipées d'une zone de réemploi

376 tonnes de réemploi

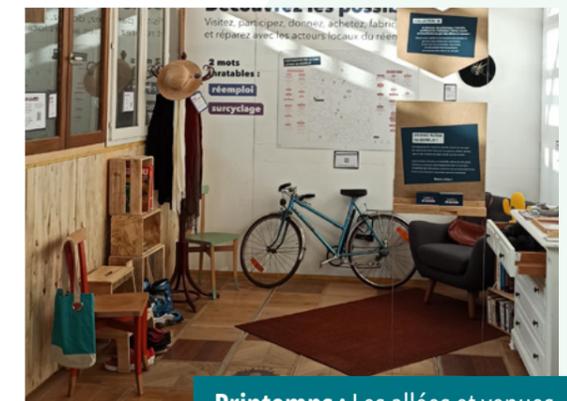
Le Showroom du réemploi

Sur le site de la déchèterie de Plaisance-du-Touch, Decoset a créé un lieu vitrine du réemploi pour inciter les usagers et les habitants à consommer autrement et à acheter dans les boutiques des acteurs d'objets de seconde main du territoire. La conception a été confiée, suite à une consultation, à Merci René en 2020.

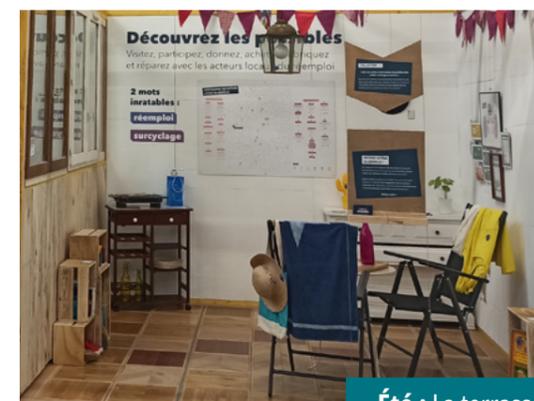
À chaque saison sa collection : afin que tous les panels d'objets qu'on puisse trouver dans les boutiques de seconde main soient représentés et afin d'attiser la curiosité des usagers, la collection (mobilier, décoration, objets de loisirs, d'ameublement) change à chaque nouvelle saison. Merci René et l'animatrice de Decoset sont présents durant 4 demi-journées à chaque changement de collection afin de sensibiliser et d'informer les usagers.



Hiver : Les Fêtes de fin d'année



Printemps : Les allées et venues



Été : La terrasse



Automne : Le studio étudiant

Sensibilisation

Animations Grand Public

Une vingtaine d'animations grand public ont été assurées par l'animatrice de Decoset en partenariat avec les EPCI sur la thématique des ressources du jardin (alternatives des apports de déchets verts en déchèterie et des déchets verts en collecte)

En tout, ce sont près de 400 personnes qui ont été sensibilisées à la réduction des déchets verts, au travers trois types d'animations :

- sur des marchés avec distributions de composteurs (avec la CC Save au Touch)
- lors d'événements (fête de la nature, SERD...) avec distribution ou non de composteurs (CC des Hauts Tolosans, CC des Coteaux du Giroux, CC Save au Touch)
- lors de formation sur le compostage et les ressources du jardin dans le cadre de la distribution de composteurs (CC des Hauts Tolosans, CC des Coteaux du Giroux)



Chiffres clés

20 animations
et événements grand public

400 personnes
sensibilisées

Le jardin pédagogique « Mon Jardin Zéro Déchet »



Sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch, site pilote et d'expérimentation et lieu de sensibilisation des habitants sur la prévention et la gestion des déchets, Decoset a réalisé à partir de septembre 2020 un jardin pédagogique d'une surface d'environ 100m² afin de montrer des alternatives concrètes aux apports de déchets verts en déchèterie.

La conception, l'animation et l'entretien ont été confiés suite à une consultation à un groupement d'associations : Humus & Associés, Partageons les jardins et les Jardiniers de Tournefeuille.

Le jardin est composé d'un vrai parcours d'interprétation avec des panneaux, renseignant l'utilisateur sur différentes techniques (la rotation et les associations de cultures, les trois techniques de compostage, la butte lasagne et sol vivant, attirer la biodiversité au jardin et les plantes ressources).

Chiffres clés

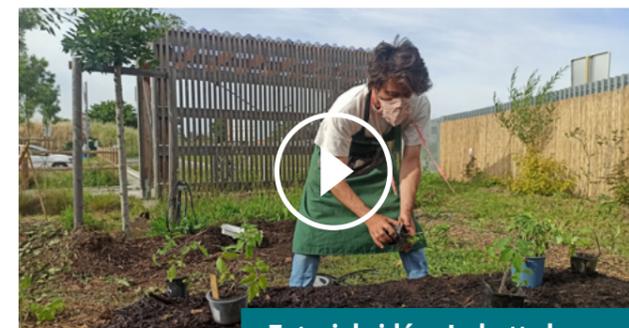
10 ateliers

De septembre 2020 à juin 2021, 10 ateliers gratuits ont eu lieu à la fréquence d'un à deux ateliers par mois afin de finaliser les différents espaces du jardin. Malgré le contexte sanitaire, tous les ateliers ont été pratiquement complets en très peu de temps à chaque session.

72 participants

80% des personnes

ayant répondu à notre enquête d'évaluation des changements de comportement ont modifié durablement leurs pratiques au jardin suite à la participation d'un ou plusieurs ateliers (tonte plus haute, compostage et paillage).



Tutoriel vidéo : La butte lasagne



Réseau « Échanges d'expériences sur la réduction des déchets verts »

Dans le cadre de la convention de Decoset avec l'Association Arbres et Paysages d'Autan, il a été animé le 15 novembre une journée d'échanges destinée aux animateurs/chargés de mission prévention des déchets et ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets qui sensibilisent au compostage et/ou à la réduction des déchets verts à la déchèterie de Plaisance-du-Touch.

Les nouveautés 2021

Les ateliers de La Glanerie

Afin de dynamiser et de faire connaître d'avantage le showroom auprès des usagers un atelier par collection est animé par la Glanerie dans la salle pédagogique de la déchèterie. Cet atelier permet de **recréer un objet présent dans le showroom en présentant une alternative au jetable** (ex : éponge Tawashi, tote bag, bee wrap...).

En 2021, un **premier atelier Tawashi** a été réalisé lors de la collection automne du showroom (format : atelier roulant sur deux heures). Une dizaine de personnes ont ainsi participé et appris à fabriquer cette éponge lavable.



Les visites scolaires

Depuis septembre 2021 la déchèterie de Plaisance-du-Touch est ouverte aux visites scolaires, pour les classes de CE2, CM1, CM2 et 6ème.

Les élèves découvrent ainsi de façon ludique (une partie en salle pédagogique et une autre partie en extérieur) le fonctionnement de la déchèterie et comprennent les enjeux de la réduction et de la valorisation des déchets.



Chiffres clés

30 septembre

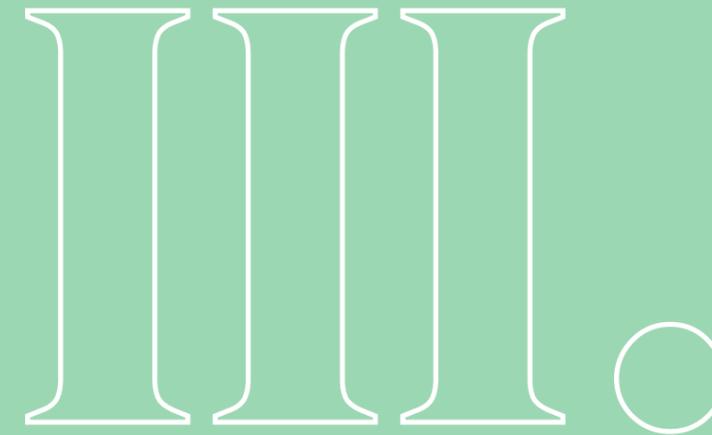
Première visite scolaire

8 classes

accueillies en 2021

193 enfants

sensibilisés



La gestion des filières et des équipements

Les équipements et installations

Pour valoriser et traiter les déchets collectés par les EPCI, Decoset dispose de centres de transfert qui lui permettent de transporter les déchets vers les deux unités de valorisation énergétique qu'il gère, vers le centre de tri pour le recyclage, ou vers la plateforme de compostage pour les déchets verts.

Les différents équipements gérés par Decoset sont les suivants.

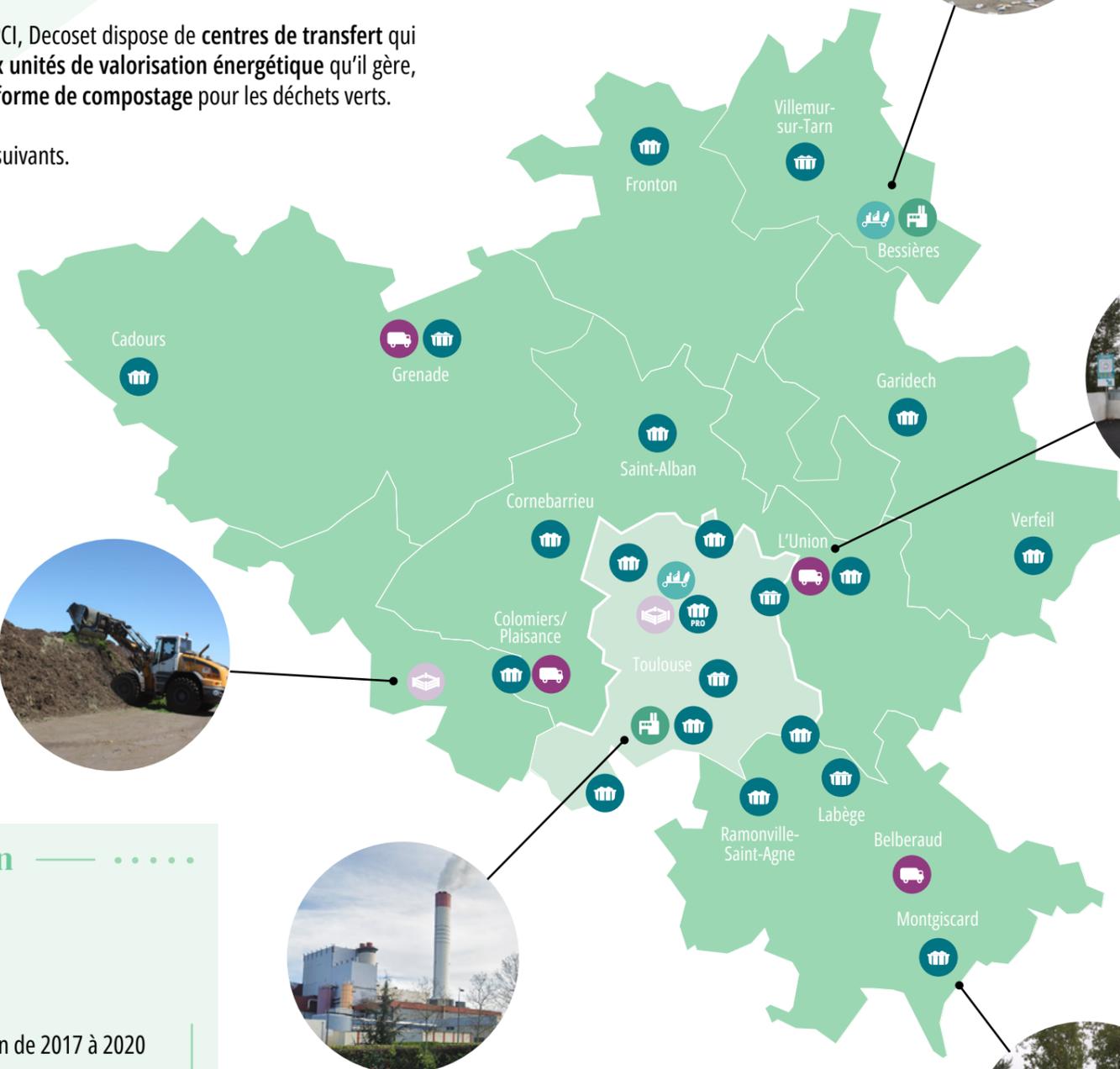
Plateformes de compostage

- **1 plateforme à Léguevin**
Chem. de la Gaillarde, 31490 Léguevin
Exploitée en DSP par Econotre.
▶ Capacité de 8 000 t/an.
- **1 plateforme à Toulouse (Daturas)**
46, chemin de Chantelle, 31200 Toulouse
Exploitée en régie par Decoset depuis le 01/01/2021 (avant par Toulouse Métropole).
▶ Capacité de 15 000 t/an.



Unités de Valorisation Énergétique

- **UVE Bessières**
Rte de Montauban, 31660 Bessières
Exploitée en DSP par Econotre.
▶ Capacité 192 000 tonnes / an de 2017 à 2020 puis 196 000 tonnes en 2021.
- **UVE Toulouse**
11 Chem. de Perpignan, 31200 Toulouse
Exploitée en DSP par SETMI.
▶ Capacité 330 000 tonnes / an.



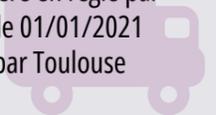
Centres de tri des emballages ménagers

- **Centre de tri de Bessières**
Rte de Montauban, 31660 Bessières
Exploité en DSP par Econotre pour Decoset.
▶ Capacité 30 000 tonnes/an.
- **Centre de tri de Toulouse**
4, impasse Marie-Laurencin, 31200 Toulouse
Exploité en régie par Toulouse Métropole.
▶ Capacité 25 000 tonnes/an.
À compter du 1er janvier 2024, Decoset reprendra la gestion de ce centre de tri.



Centres de transfert

- **4 Centres de transfert répartis sur le territoire de la zone A**, exploités en DSP par Econotre.
- **1 centre de transfert en zone B**, à Toulouse, géré en régie par Decoset depuis le 01/01/2021 (avant exploité par Toulouse Métropole).



Déchèteries

- **13 déchèteries zone A** : Gérées en prestation (marché public de services) par Decoset.
▶ Production annuelle d'environ 87 000 tonnes (2020).
- **8 déchèteries dont 1 déchèterie professionnelle sur la zone B** : 7 gérées en régie par Decoset depuis le 01/01/2021 (avant par Toulouse Métropole) et 1 en marché de prestations.
▶ Production annuelle de 15 000 tonnes environ.



Les modes de gestion

Pour gérer ces différents équipements et installations, Decoset mobilise plusieurs modes de gestion :

- **Gestion en régie directe avec ses propres agents** pour les déchèteries situées sur Toulouse, pour le centre de transfert de Toulouse et pour la plateforme de compostage de Toulouse.
- **Gestion par marchés publics** pour les autres déchèteries et pour la plus grande partie de la valorisation organique des déchets verts.
- **Délégation de service public** passée avec Econotre (filiale de Suez) pour la gestion de l'UVE de Bessières, du centre de tri de Bessières, des centres de transfert et de la plateforme de compostage de Léguevin.

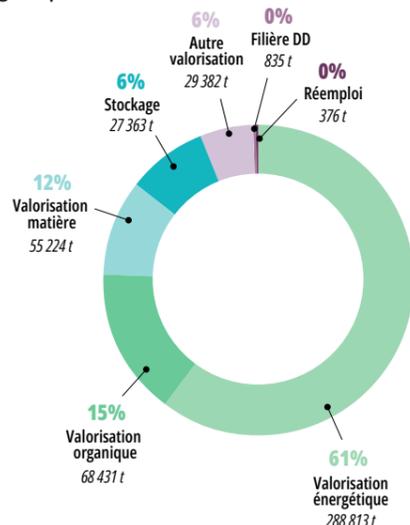
Les flux et gisements

470 423 tonnes

de déchets valorisées et traitées en 2021, provenant des EPCI*.

Le tableau suivant permet d'identifier les catégories de déchets pris en charge par Decoset. Les ordures ménagères résiduelles, issues des collectes des EPCI adhérents, occupent une part prépondérante suivi de près par les dépôts occasionnels en déchèterie. Les changements de comportement de la population devraient permettre de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles et d'accroître le volume issu des collectes sélectives pouvant faire l'objet d'une valorisation matière. De la même manière, la prise de conscience des propriétaires de jardins devrait permettre une valorisation sur place et diminuer la production des déchets verts. Les opérations de communication, sensibilisation et prévention organisées par Decoset et les EPCI adhérents visent à modifier les pratiques des citoyens.

La très grande majorité des flux font l'objet d'une valorisation, qu'elle soit organique, matière ou énergétique (production de chaleur à l'UVE de Toulouse et d'électricité à l'UVE de Bessières). Les actions mises en œuvre par Decoset visent à renforcer la part du réemploi, des valorisations matières et organiques.

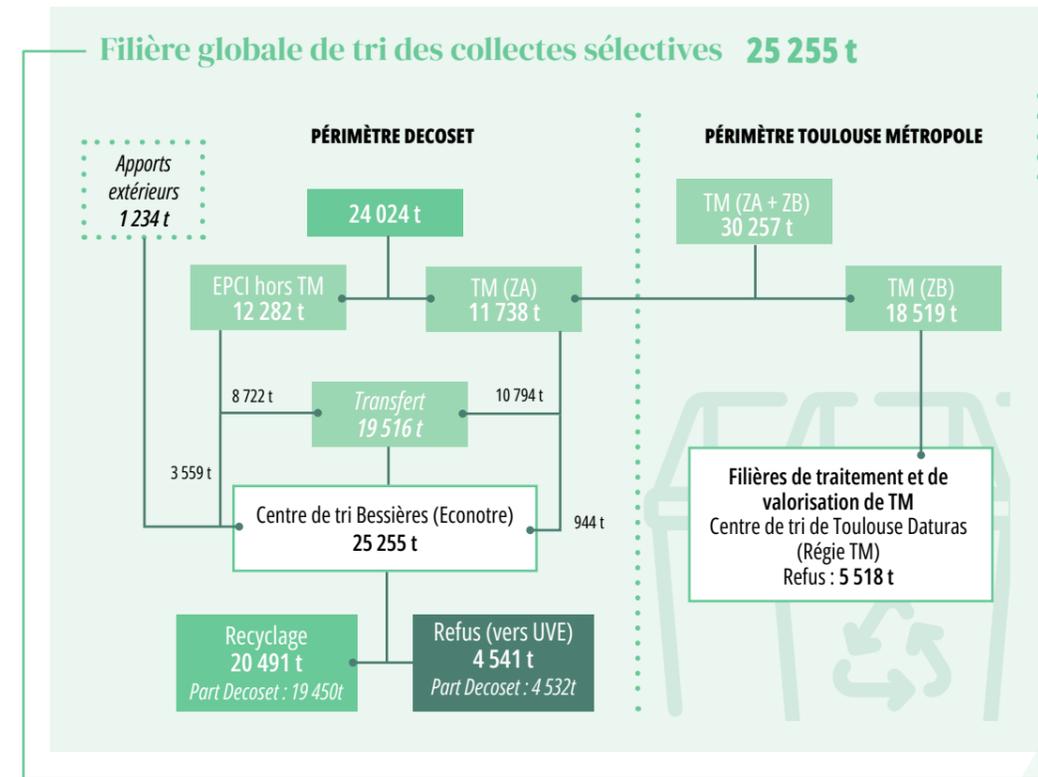


FLUX ENTRANTS		MODES DE TRAITEMENT	
Déchèteries	123 182 t	Réemploi	376 t
Déchets verts	34 780 t	Recyclage organique	68 431 t
Collectes sélectives	24 024 t	Recyclage matière	55 224 t
OMR	252 771 t	Autre valorisation	29 382 t
Encombrants	13 227 t	Valorisation énergétique	288 813 t
Autres déchets	22 440 t	Stockage (ISDND)	27 363 t
TOTAL	470 364 t	Filière DD	835 t
		TOTAL*	470 423 t

* Hors flux provenant de producteurs extérieurs de collectivités ou de professionnels, hors flux de la déchèterie professionnel (22 250 t), hors flux pris en charge directement par les EPCI de Decoset

Valorisation matière

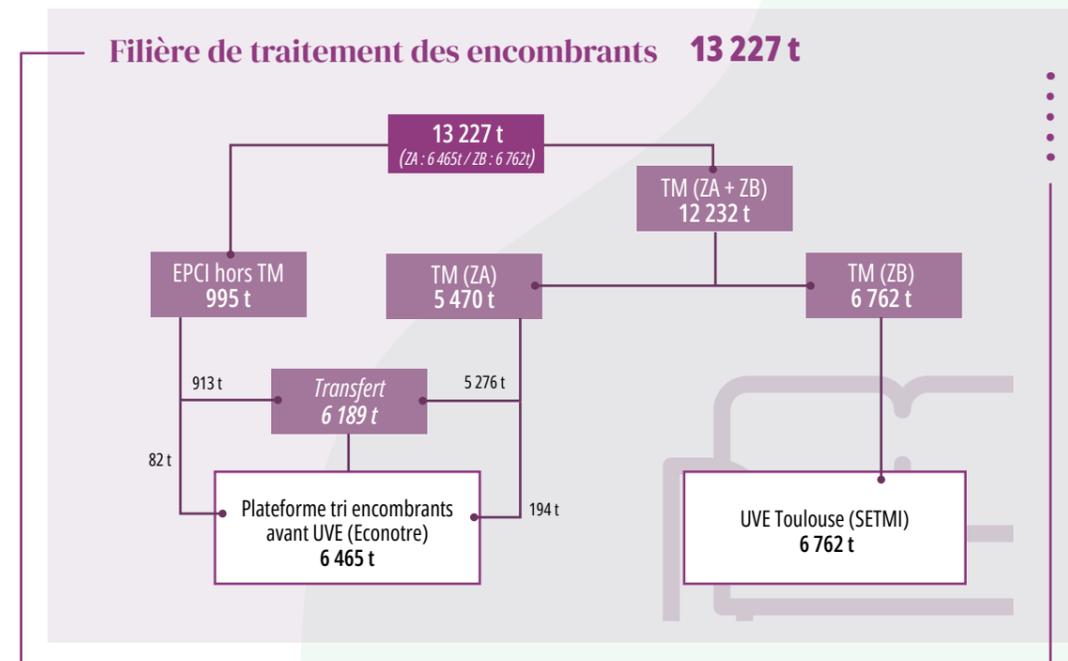
Sur le territoire de Decoset, deux centres de tri sont en fonctionnement. L'un est situé à Bessières. Il est géré par Decoset dans le cadre de la délégation de service public confiée à Econotre. L'autre est localisé à Toulouse. Il est géré par Toulouse métropole.



Les matières triées au centre de tri de Bessières viennent principalement des collectes sélectives de la zone A de Toulouse métropole, des autres EPCI adhérents. Ces flux peuvent arriver directement à Bessières ou par l'intermédiaire des centres de transfert également gérés dans le cadre de la délégation de service public. Une partie des flux entrant dans les centres de transfert font l'objet de refus. L'enjeu pour Decoset et ses EPCI adhérents est non seulement d'encourager la population à plus trier mais également de l'inciter à respecter les consignes de tri pour limiter le volume des refus.

Traitement des encombrants

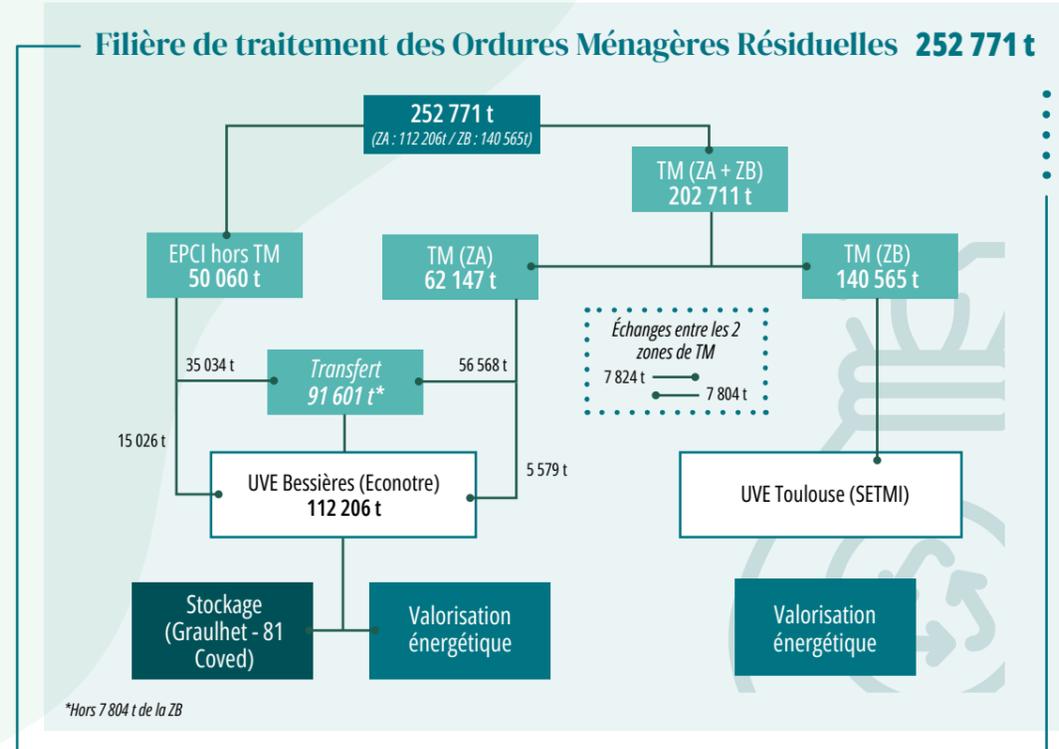
La plupart des encombrants sont issus du territoire de Toulouse Métropole. Les encombrants collectés sur la zone B de Toulouse Métropole (Toulouse, Blagnac, Cugnaux, Villeneuve) sont incinérés à l'UVE de Toulouse. La partie collectée sur la zone A passe le plus souvent par les centres de transfert avant d'être incinéré à l'UVE de Bessières.



Valorisation des ordures ménagères résiduelles

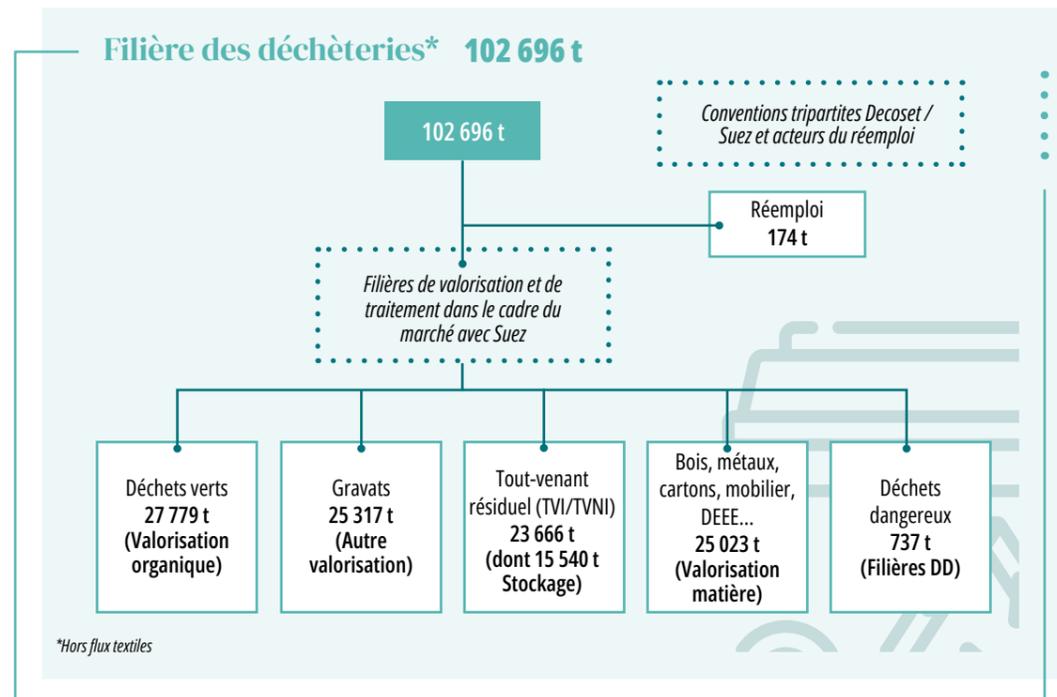
Les ordures ménagères collectés sur la zone B de Toulouse Métropole sont directement amenés à l'UVE de Toulouse pour être valorisés énergétiquement, principalement sous forme de chaleur alimentant les réseaux de chauffage urbain de la métropole. Les ordures ménagères collectées sur la zone A (Toulouse Métropole et autres EPCI) sont incinérées à l'UVE de Bessières, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage en centre de transfert. L'UVE de Bessière produit principalement de l'énergie électrique, et de façon résiduelle la chaleur fatale produite est utilisée pour chauffer des serres agricoles.

Ces deux UVE sont gérées dans le cadre de deux délégations de service public différentes expliquant que des conventions d'échanges soient passées entre les deux opérateurs pour gérer les pics d'activité ou les arrêts d'exploitation.

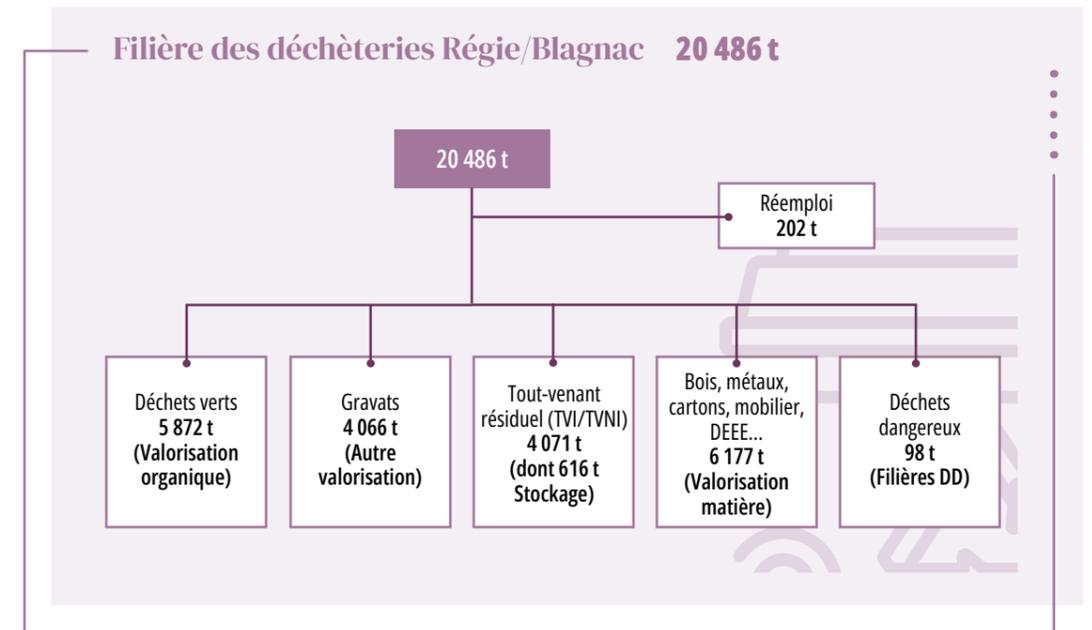


Collecte en déchèteries

Le graphique suivant permet de préciser les tonnages entrant en déchèterie sur la zone A. Une petite partie de ces flux font l'objet d'un réemploi que Decoset en relation avec ses partenaires essaie d'améliorer. Le graphique précise également la typologie des différents flux collectés avec une part importante de déchets verts.

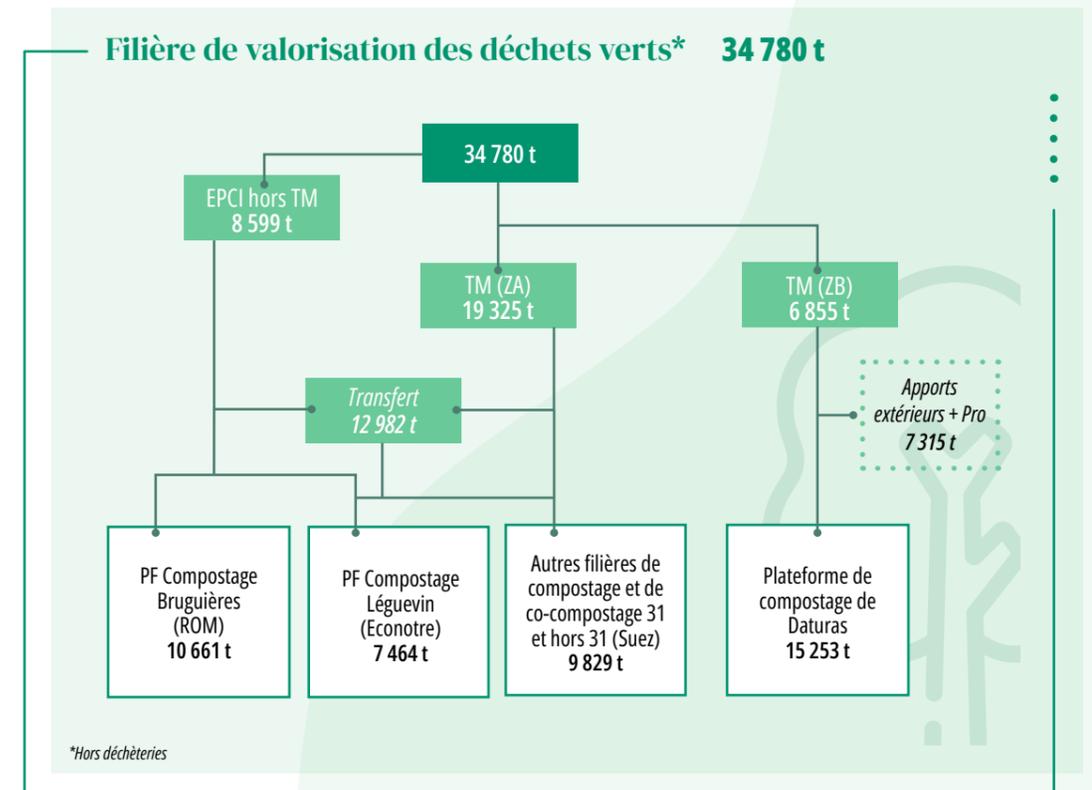


Le graphique suivant permet de préciser les tonnages entrant en déchèterie sur la zone B.



Valorisation organique

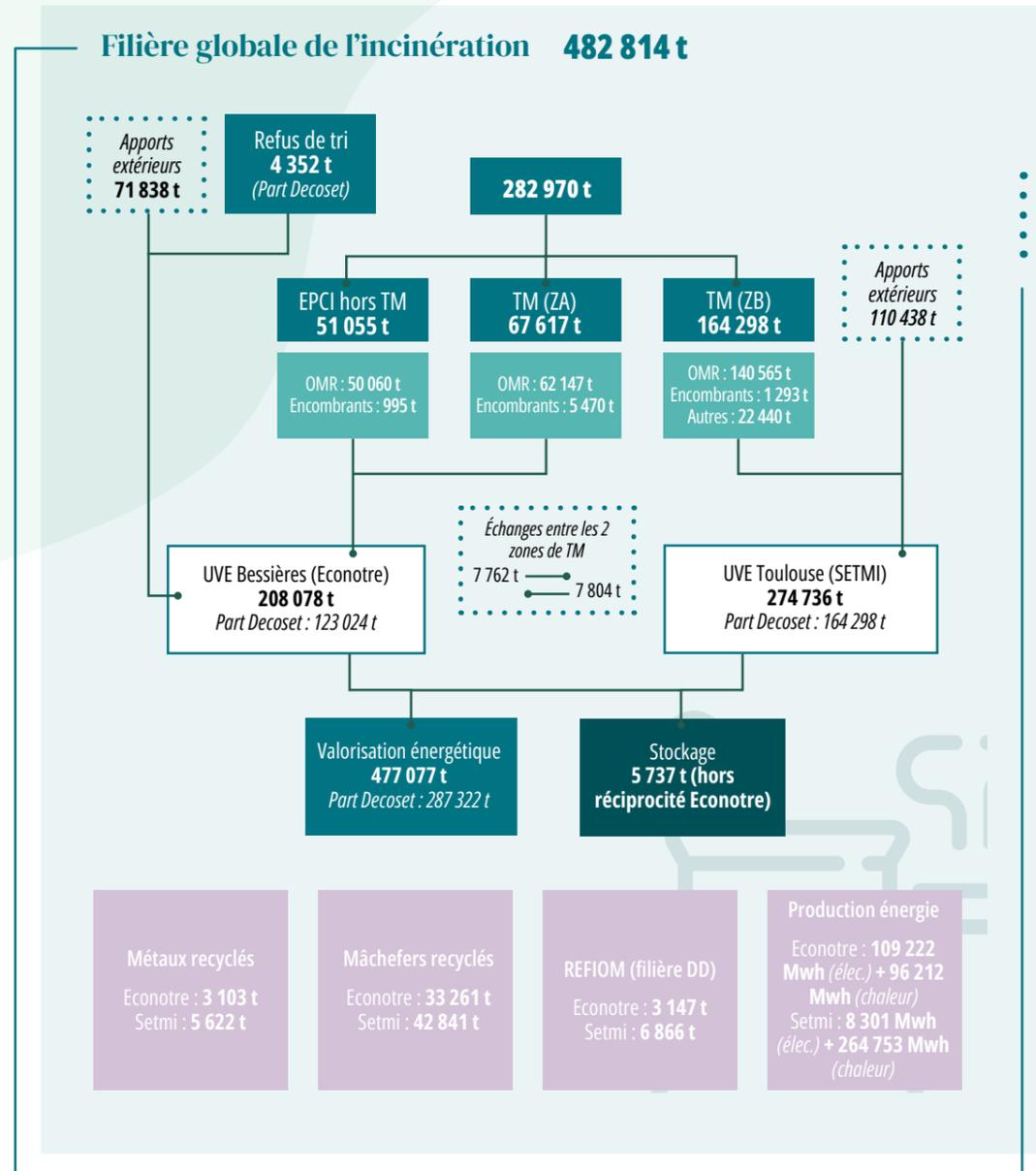
Les déchets verts collectés par les EPCI adhérents s'établissent à 42 Ktonnes dont 29 Ktonnes pour Toulouse Métropole. Une partie des flux est valorisée en régie sur la plateforme de compostage de Daturas, une partie dans le cadre de la DSP Econotre et le reste dans des filières de compostage ou co-compostage.



Valorisation énergétique

Le graphique suivant complète les propos précédents. Sont incinérés dans les 2 UVE gérées par Decoset, les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et les encombrants. Ces UVE valorisent également les tonnes apportées par les activités économiques ou les territoires extérieurs. Ces apports extérieurs permettent à Decoset de percevoir des recettes de la part des délégataires de service public (vide de four). Ces recettes permettent de diminuer le coût de traitement à la tonne pour les adhérents de Decoset. Sans ces apports extérieurs, les coûts de traitement seraient substantiellement supérieurs. Ces apports permettent également de générer plus d'énergie produite et donc plus de recettes qui viennent également réduire le coût à la tonne pour les adhérents de Decoset.

La plus grande partie des tonnes incinérées produit donc de l'énergie. Une partie des tonnes incinérées produit des métaux et des mâchefers qui font l'objet d'un recyclage.



N

Les ressources et moyens

Les ressources humaines

Des équipes au service des usagers

Les agents de Decoset assurent une mission de service public pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour une population, en constante évolution, de 1 021 057 habitants en 2021.

Ils préparent et mettent en œuvre les décisions prises par les élus et contrôlent les missions des deux délégataires en charge des deux unités de valorisation énergétique de Toulouse-Mirail et de Bessières.

Des enjeux organisationnels liés au transfert de compétences

Au 1er Janvier 2021, Toulouse Métropole a transféré à Decoset l'intégralité de la compétence traitement, avec reprise des déchèteries, de la station de transfert, de la compostière et du personnel afférent, soit 45 agents supplémentaires. Ce transfert a conduit à un accroissement d'activité au sein des services administratifs (gestion du personnel, mandatements, marchés publics).

Principalement en raison du transfert de compétences et des installations de Toulouse Métropole, les effectifs de DECOSET sont ainsi passés de 20 à 73 agents, inscrivant l'effectif global du syndicat dans la tranche de 50 à moins de 350 agents. De ce fait, DECOSET a organisé le 1er juin 2021 des élections professionnelles et constitué des instances de dialogue social (un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).



Au cours de l'année 2021, des recrutements ont été lancés pour répondre à l'enjeu de structuration des services et de l'accroissement d'activité :

- Un Directeur Général des Services
- Un Directeur des moyens généraux
- Un Responsable informatique (catégorie B)
- Un Responsable centre de tri (catégorie A)
- Un Gestionnaire marché (catégorie B)
- Un Assistant(e) comptabilité (catégorie C)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Direction / Administration générale	2		2	4
Finances	1	1	2	4
Ressources humaines	2		1	3
Commande publique		2	1	3
Informatique		1		1
Communication / Animation	2	2		4
Services Techniques hors transfert	7	1	3	11
Services Techniques transfert TM		1	42	43
TOTAL	14	8	51	73

L'organisation de ressources humaines s'est poursuivie sur plusieurs volets et notamment :

- Mise en place du RIFSEEP
- Approbation du nouvel organigramme
- Rédaction et mise en application des lignes directrices de gestion
- Mise en place et application des 1607 h
- Adoption du règlement du temps de travail
- Adoption du règlement du télétravail
- Plan d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes
- Adoption du document unique et du plan d'action

Des agents mobilisés pendant la crise sanitaire

Durant cette période, les équipes sont restées pleinement mobilisées pour assurer la continuité du service aux usagers et ont su trouver des solutions pour maintenir l'activité tout en respectant les préconisations sanitaires.

L'organisation ainsi mise en place a permis aux agents de continuer d'être à l'écoute des usagers et de répondre à leurs interrogations, particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Des dispositions spécifiques notamment sur l'organisation du travail, l'aménagement des lieux de travail, et les mesures d'hygiène ont été mises en place sur chaque site.

Les moyens et équilibres financiers

Sur un plan financier, l'année 2021 a donc été **une année de transition pour Decoset, avec le pilotage d'un nouveau mode de gestion (la régie)** et la nécessité de prendre des décisions sur le devenir de plusieurs installations.

L'exécution du budget 2021 a également été marqué par la crise sanitaire, non sans conséquences sur les dépenses et les recettes de Decoset. La situation saine du Syndicat lui a permis d'**absorber les dépenses supplémentaires et/ou pertes de recettes liées à la pandémie**. Le contexte d'augmentation des prix de l'énergie et d'inflation ont par ailleurs un impact sur les indices de révision, servant à la détermination des factures payées dans le cadre des marchés publics ou délégations de service public.

Résultats financiers de l'exercice 2021

Le tableau suivant permet de préciser la formation des résultats comptables de l'année 2021 :

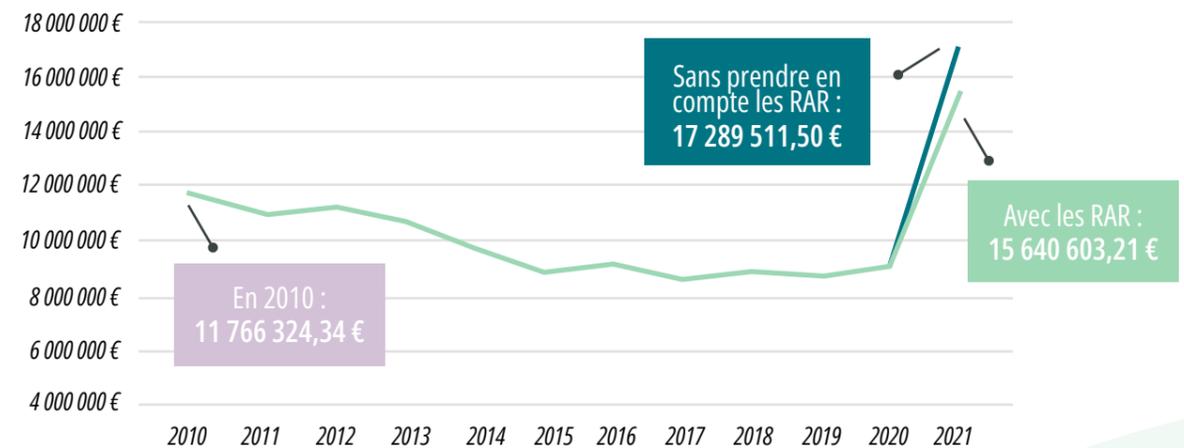
	Fonctionnement	Investissement (sans les RAR)	Investissement (avec les RAR)
Dépenses	54 927 772,92 €	1 721 842,47 €	3 592 216,44 €
Recettes	64 774 794,71 €	194 923,90 €	416 389,58 €
TOTAL	9 847 021,79 €	- 1 526 918,57 €	- 3 175 826,86 €

En ce qui concerne l'investissement, le premier résultat comptable se calcule **en ne tenant compte que des opérations réellement exécutées, mandats et titres de recettes émis**. Le second résultat prend en considération **les restes à réaliser**, c'est-à-dire les sommes qui restaient engagées en fin d'exercice (commandées passées) mais qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une exécution.

Le résultat comptable de l'année 2021 est ajouté aux résultats comptables antérieurs pour former le résultat final. **Le résultat final cumulé (investissement et fonctionnement hors restes à réaliser) s'appelle le fond de roulement**. Il représente les réserves accumulées dans le temps par le syndicat mixte et mobilisables pour financer les investissements à venir.

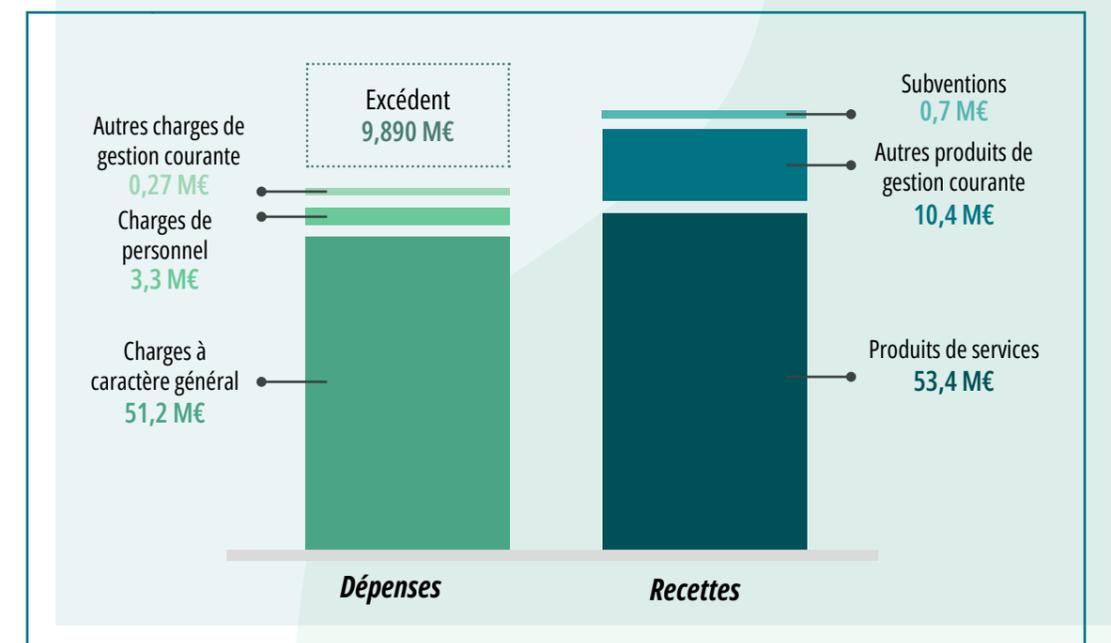
En tenant compte de la reprise des résultats antérieurs, le graphique suivant permet de rappeler **l'évolution dans le temps des résultats comptables depuis 2010, et l'augmentation du fonds de roulement sur cet exercice 2021**.

De 2010 à 2020, le résultat comptable final diminuait d'une année sur l'autre. Le Syndicat Mixte votait des tarifs **pour strictement couvrir les dépenses de l'année, sans tenir compte de la nécessité de constituer des capacités d'épargne ou des réserves pour les investissements futurs**.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du CA 2021 se caractérise par la part toujours prépondérante des dépenses et des recettes liées à l'exploitation des services :

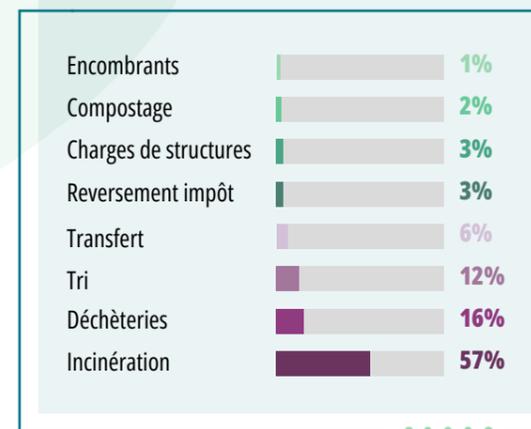


Les dépenses réelles de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2021 sont arrêtées à 54,88 M€.

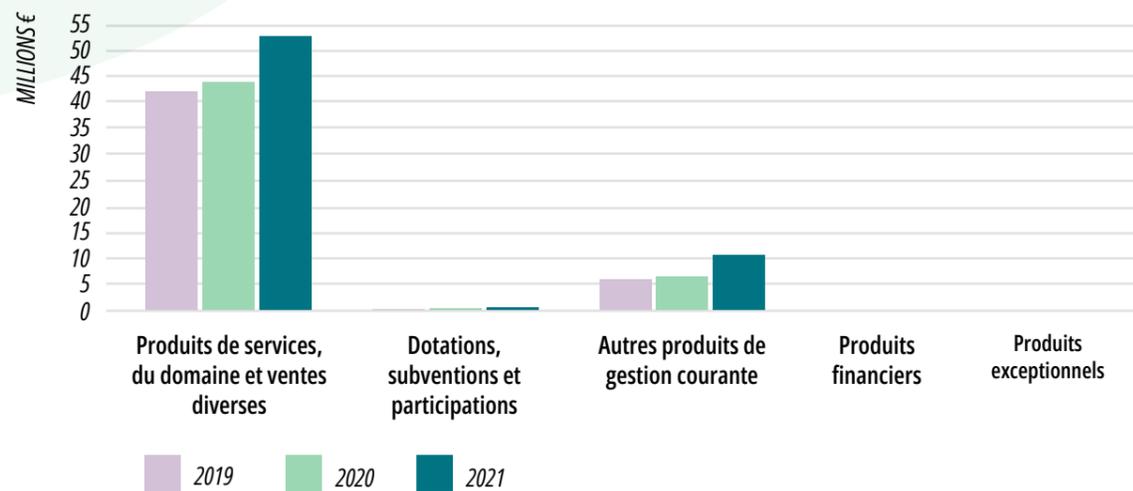
Les charges à caractère général (011) s'élèvent à 51,23 M€. Ces frais ont peu augmenté malgré le transfert des équipements de Toulouse Métropole. Les charges de personnel s'élèvent à 3,35 M€ en 2021 contre 1,02 M€ en 2020 compte tenu du transfert du personnel de Toulouse Métropole affecté à la gestion des équipements en régie repris par Decoset.

Les autres charges de gestion courante (65) s'élèvent à 0,27 M€. Les charges financières s'élèvent à 0,03 M€ et concernent les intérêts de la dette mobilisée dans le passé par Decoset.

Au total, les dépenses se répartissent de la façon suivante :



Les recettes de fonctionnement, relativement stables les années précédentes, ont connu une croissance en 2021. Ceci s'explique en partie par le transfert de compétences de Toulouse Métropole, refacturé au réel à cette collectivité jusqu'en 2024.



Ces recettes de fonctionnement, et en particulier le produit des services et du domaine, sont calculées en fonction d'une grille tarifaire adoptée en début d'année par le comité syndical. Les tarifs sont déterminés en fonction d'une prévision des tonnages, de la population, des dépenses de chaque service et des recettes attendues.

Le besoin de financement est couvert par les recettes en provenance des EPCI adhérents, en fonction de tarifs appliquées soit à la population, soit aux tonnages.

Les recettes proviennent de l'application d'une grille tarifaire distinguant la Zone A et la Zone B.

Il convient de rappeler que les statuts de Decoset prévoient l'existence, dans le cadre d'une dérogation accordée par le préfet, de deux zones jusqu'au 1er janvier 2024. À l'issue de cette période transitoire, Decoset devra adopter une seule grille tarifaire et mutualiser ses tarifs.

En 2021, les tarifs votés pour la zone A ont été les suivants :

	TARIFS 2020 HT		TARIFS 2021 HT		Écart 2021/2020 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incinération Econotre		107,94 €		72,66 €	-33 %
Incinération SETMI (échange tonnages)		58,17 €		79,50 €	37 %
Autofinancement incinération (fin des loyers Econotre)				42,00 €	Création
Tri matériaux en mélange		257,26 €		257,02 €	0 %
Tri en A.V.		136,34 €		130,42 €	-4 %
Autofinancement tri (fin des loyers Econotre)				12,00 €	Création
Compostage collecté en PAP (à la tonne)		26,77 €		27,73 €	4 %
Compostage collecté en PAP (à l'hab.)	0,81 €		0,82 €		1 %
Déchèteries	15,07 €		16,15 €		7 %
Encombrants		122,26 €		129,22 €	6 %
Transfert (à la tonne)		11,73 €		11,81 €	1 %
Transfert (à l'hab.)	2,67 €		2,54 €		-5 %
Autofinancement transfert (fin des loyers Econotre)				0,60 €	Création
Charge Decoset	2,86 €		3,52 €		23 %
Participation remboursement emprunt (à l'habitant)	0,68 €		0,65 €		-4 %

Le compte administratif 2021 arrête un total de 64,77 M€ dont 38,46 M€ de recettes de fonctionnement pour la zone A, avec en particulier :

- 16,07 M€ pour l'incinération
- 6,19 M€ pour le tri
- 1,13 M€ pour le compostage
- 8,90 M€ pour les déchèteries
- 3,70 M€ pour le transfert
- 1,70 M€ pour l'administration générale

Pour la zone B, les recettes totales basées sur la grille tarifaire s'établissent à 21,23 M€, dont en particulier :

- | 19,77 M€ pour l'incinération
- 1,35 M€ pour l'administration générale

Zone B

	TARIFS 2020 HT		TARIFS 2021 HT		Écart 2021/2020 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incinération Toulouse		58,167 €		79,499 €	37 %
Incinération Bessières (échange tonnages)		107,94 €		72,66 €	-33 %
Autofinancement incinération (fin des loyers Econotre)				42,00 €	Création
Transfert (échange tonnages)	Redevance proportionnelle DSP Econotre				
Incinération Blagnac		106,93 €		106 €	-1 %
Incinération Cugnaux		106,93 €		106 €	-1 %
Charge Decoset	1,66 €		2,49 €		50,19 %

La création de trois lignes d'autofinancement en 2021 ont permis d'augmenter le fond de roulement mais également les capacités d'autofinancement de Decoset visant à anticiper le financement des investissements à venir.

En plus des recettes liées à la grille tarifaire, Decoset bénéficie également du remboursement par Toulouse Métropole des dépenses liées au transfert des équipements intervenu en 2021. En plus de ces recettes, Decoset bénéficie de produits divers :

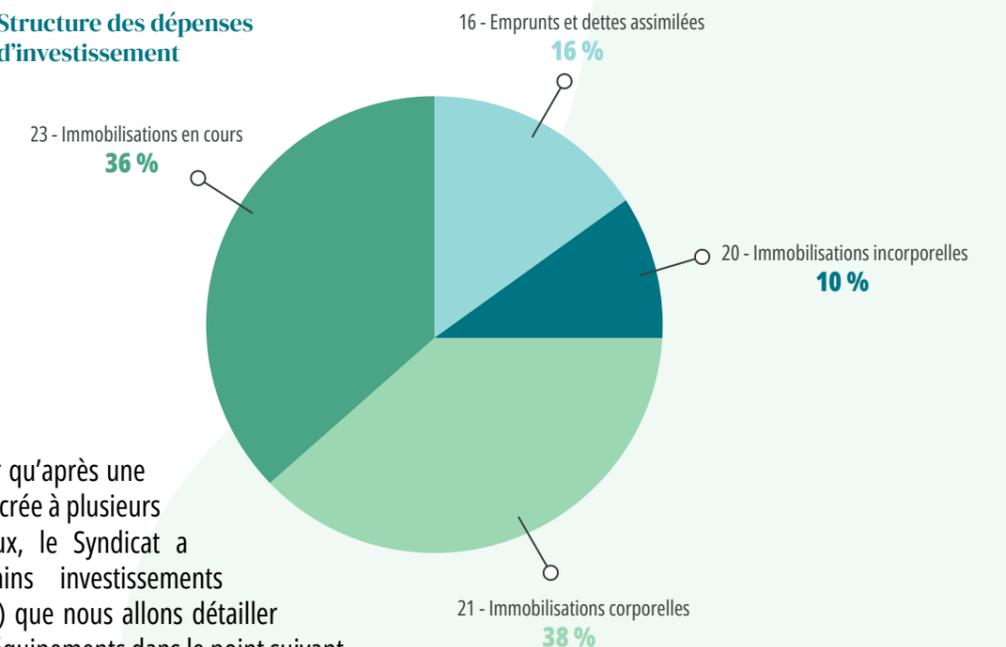
- Les recettes issues de la refacturation du transfert de compétences à Toulouse Métropole pour un montant de 3,52 M€.
- Les recettes liées à la déchèterie professionnelle représentent 1,35 M€ en 2021.
- Les recettes liées au compostage (vente de compost) pour un montant de 0,05 M€.
- Des recettes liées aux déchèteries publiques (reprise de ferrailles) pour un montant de 0,16 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

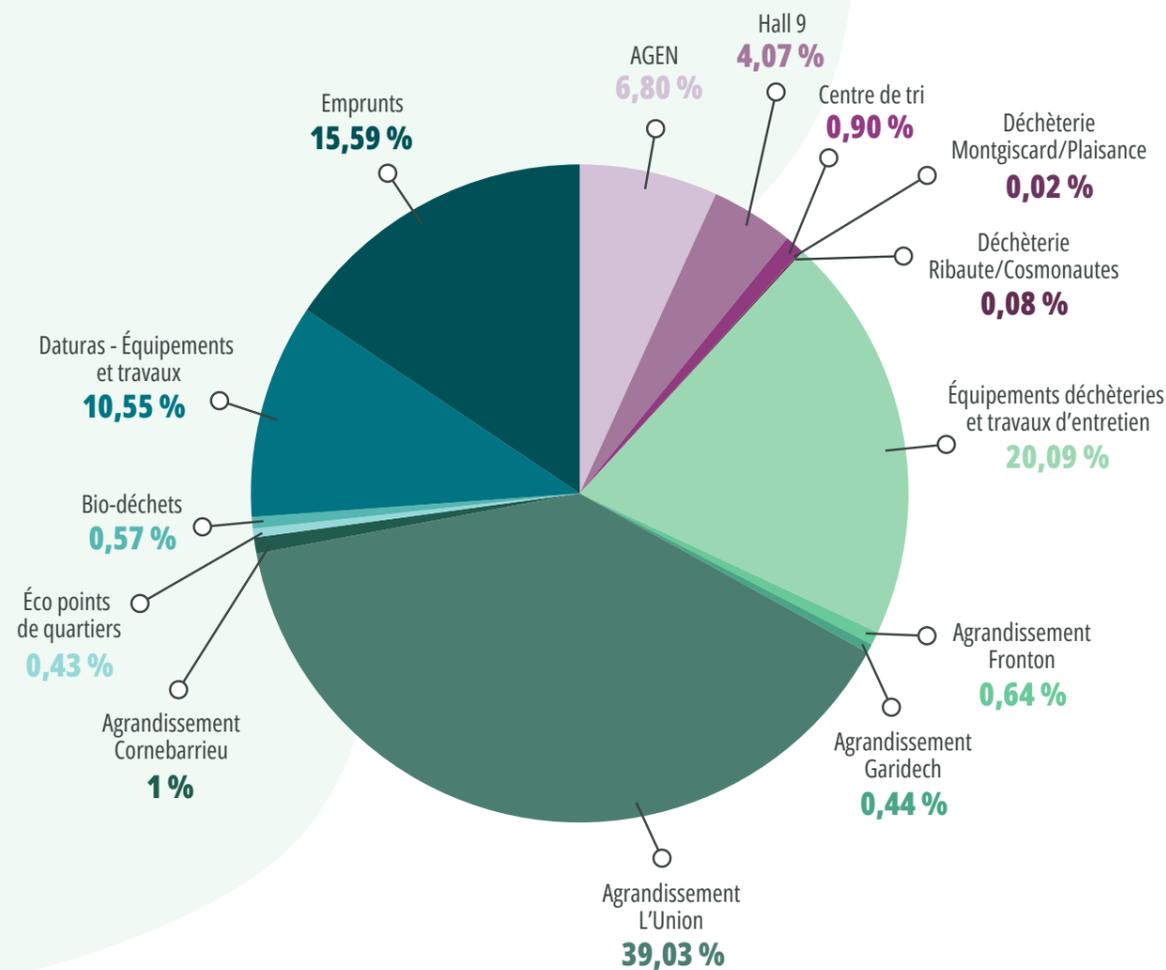
Contrairement à la section de fonctionnement, la section d'investissement présente un **taux de réalisation assez faible**. Ceci s'explique par un **manque de visibilité dans la réalisation des projets** et par une **difficulté rencontrée par le Syndicat dans la recherche de foncier**. Le recours aux AP/CP et l'ajustement des crédits en cours d'année 2022 devrait permettre d'améliorer progressivement ces taux de réalisation.

Par chapitre	CA 2020	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	Taux de réalisation 2021	Comparaison CA 2021 à CA 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	222 354,88 €	320 000,00 €	268 426,85 €	50 000,00 €	84%	21%
20 - Immobilisations incorporelles	250 923,74 €	2 636 361,27 €	168 815,21 €	102 222,00 €	6%	-33%
21 - Immobilisations corporelles	250 645,60 €	4 119 383,19 €	657 426,87 €	1 139 518,44 €	16%	162%
23 - Immobilisations en cours	30 382,90 €	2 328 676,36 €	627 173,54 €	578 633,53 €	27%	1964%
TOTAL	754 307,12 €	9 554 420,82 €	1 721 842,47 €	1 870 373,97 €	18,0%	128,3%

Structure des dépenses d'investissement



On peut constater qu'après une année 2020 consacrée à plusieurs études de travaux, le Syndicat a commencé certains investissements (chapitre 21 + 23) que nous allons détailler par opérations d'équipements dans le point suivant.



En 2021, les principales dépenses d'investissement correspondent aux travaux d'agrandissement de la déchèterie de l'Union. Viennent ensuite le renouvellement de bennes sur l'ensemble de nos déchèteries, le remboursement de nos emprunts, et l'étude préliminaire en vue de la conversion du Hall 9 du Parc des Expositions de Toulouse en déchèterie et lieu d'accueil du public.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE DECOSET

Le tableau suivant permet d'illustrer l'évolution de la santé financière de Decoset sur les 5 dernières années.

Il souligne en particulier la très grande faiblesse des capacités d'épargne jusqu'en 2020 compris.

En 2021, l'autofinancement s'améliore et représente 15,42% des recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette ou disponible représente 15,01 %.

L'année 2021 marque donc un véritable tournant pour le Syndicat, avec une augmentation conséquente de ses capacités d'épargne et de son fonds de roulement pour financer les futurs investissements.

En K €	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	51 246 243	47 144 442	48 943 346	51 081 038	64 748 354
Dépenses réelles de fonctionnement	51 346 638	47 901 324	48 359 714	50 116 856	54 725 147
Épargne de gestion	- 100 395	- 756 882	583 632	964 182	10 023 207
Frais financiers	5 041	42 344	43 573	41 541	34 445
Épargne brute	- 105 436	- 799 226	540 059	922 641	9 988 762
Remboursement de la dette en capital	67 057	217 265	264 282	222 355	268 427
Épargne nette	-172 493	- 1 016 491	275 776	700 287	9 720 335
Recettes d'investissements définitives (cessions, subventions)	153 981	243 132	-	133 304	151 804
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 291 056	692 040	441 928	521 952	1 453 416
Emprunt(s) nouveau(x)	1 498 000	1 502 000			
Variation du fonds de roulement sur l'exercice	- 811 568	36 601	- 166 152	311 638	8 418 724

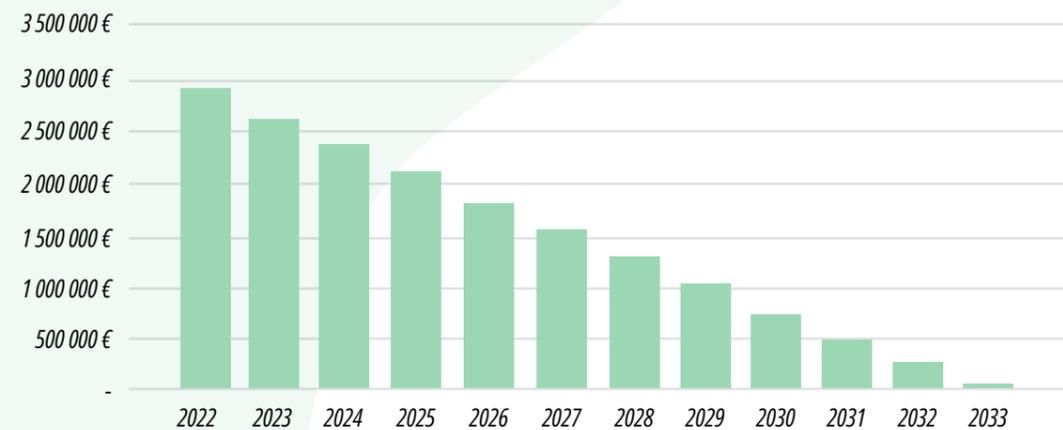
ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

L'endettement correspond aux emprunts mobilisés dans le passé pour financer des investissements et qu'il reste encore à rembourser dans les années à venir. Cet endettement a diminué, passant de 3,14 M€ au 31 décembre 2020 à 2,87 M€ au 31 décembre 2021.



Traditionnellement Decoset n'empruntait pas pour financer ses investissements sur les déchèteries. En 2018, un emprunt de 3 M€ a été mobilisé pour financer les travaux de construction des déchèteries de Montgiscard et Plaisance-du-Touch. L'encours de dette actuel correspond donc globalement à cette mobilisation d'emprunt. Aujourd'hui, la dette de Decoset est composée de seulement 3 emprunts, deux en voie d'extinction et l'emprunt de 2018 qui est encore récent.

Le graphique suivant permet de rappeler le rythme d'extinction de la dette actuelle sur les futurs exercices :



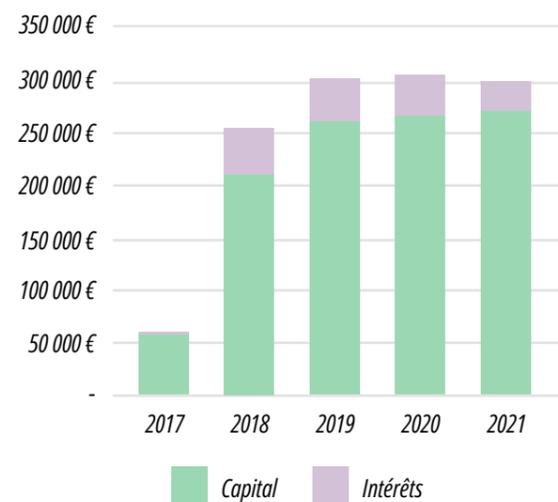
L'encours de la dette au 31 décembre 2021 représente 0,3 années d'épargne. Cette capacité théorique de désendettement est à comparer à la durée de vie résiduelle moyenne de la dette qui s'établit à 9,8 ans. Cet indicateur mesure la bonne santé financière de Decoset qui se révèle peu endetté corrélativement à ses capacités d'épargne.

ÉVOLUTION DES ANNUITÉS

Les annuités de la dette correspondent à la somme des intérêts (frais financiers) et du capital de la dette (amortissement) qu'il convient chaque année de payer aux établissements prêteurs.

Ces annuités à hauteur de 0,30 M€ sont également très modestes au regard du faible endettement de notre établissement public. L'annuité de la dette (frais financiers et remboursements du capital de la dette) représentent seulement 0,46 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'amortissement du capital de la dette s'établit à 0,27 M€ alors que les frais financiers s'élèvent à 0,03 M€.



Les perspectives

Les perspectives

1 Préparation du schéma stratégique

À la fin du premier trimestre de 2022 a débuté la mission devant conduire à l'élaboration du schéma stratégique du Syndicat Mixte Decoset.

Un marché d'étude et de conseil a été lancé et attribué, pour permettre aux élus de Decoset, sur la base d'une évaluation de scénarios d'orientations stratégiques, de **définir la politique du Syndicat sur les deux prochaines décennies**, en intégrant les enjeux de prévention, de réemploi, de recyclage et au-delà les principes de l'économie circulaire. Au-delà du schéma stratégique de long terme, cette mission doit également déboucher sur l'élaboration d'un projet d'établissement pour la période 2023-2026.

Le schéma stratégique portera sur l'ensemble de la compétence valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés confiée à Decoset, en s'appuyant sur les politiques des adhérents du Syndicat en matière de collecte, et en tenant compte des partenaires et clients éventuels du territoire. Il aura pour but de prévoir **les modalités de prévention, d'étudier les différentes filières** pour chaque type de déchet produit sur le territoire et **proposer la filière souhaitable** ainsi que **les modalités de gestion adéquates et les actions à mettre en œuvre** pour chaque filière.

Cette étude doit permettre à Decoset, qui exerce la compétence valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA), de **définir et dimensionner ses filières de valorisation en adéquation** avec les quantités susceptibles d'être collectées sur son territoire et en cohérence avec le PRPGD d'Occitanie-Pyrénées-Méditerranée. Elle doit également permettre de **préciser les objectifs, les moyens à mobiliser, les résultats attendus et les indicateurs** permettant une évaluation. La publication du schéma stratégique et du projet d'établissement sont attendus pour la fin de l'année 2022 ou pour le début de l'année 2023.



2 Évolution des UVE

Travaux de mises au normes et confortement de l'UVE de Toulouse

L'année 2022 sera également marqué par le **début d'importants travaux sur l'UVE Toulouse-Mirail**. Ces travaux ont deux buts essentiels : **le confortement de l'UVE qui permettra de prolonger la durée de vie de l'usine de manière sécurisée, et la mise en conformité de l'usine vis-à-vis des BREFS** qui permettra à l'usine de répondre aux exigences sanitaires actuelles. Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Decoset.

Des travaux de mise en conformité vis-à-vis des BREFS sont également nécessaires sur l'UVE de Bessières, travaux qui seront réalisés par le délégataire compte tenu du montage contractuel de la DSP Econotre.

Le BREF Incinération : de quoi parle-t-on ?

A l'échelle de l'Europe, ce document constitue une comparaison des meilleures techniques disponibles dans le domaine de l'incinération et contribue à imposer de nouvelles réglementations plus contraignantes concernant les rejets environnementaux.

Concertation de l'avenir de l'usine du Mirail horizon 2032 en préparation pour la mise en œuvre à la rentrée 2022

Les travaux de mises aux normes et de confortement ne permettent pas d'assurer la pérennité de l'exploitation de l'UVE de Toulouse au-delà de 2030-2035. Des études ont donc été réalisées pour définir les travaux complémentaires à réaliser **pour maintenir au-delà de cette échéance l'UVE en fonctionnement**. Compte tenu du montant des investissements nécessaires pour rénover ou reconstruire l'UVE, la réglementation prévoit la mise en œuvre de procédures de concertation.

Ainsi, à l'été 2021, Decoset a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en prévision de l'organisation d'une concertation publique qui se tiendra au dernier trimestre 2022 et aura pour thème l'évolution de l'UVE Toulouse-Mirail. Cette concertation doit permettre de **présenter à la population les enjeux liés à la prévention et à la valorisation des déchets, au devenir de cet équipement, de recueillir leur avis** afin de nourrir la décision qui sera prise par les élus de Decoset à l'issue de cette concertation publique.



3 Relocalisation des équipements du site de Daturas

Sur le site de Daturas, Decoset gère en régie une plateforme de compostage qui lui a été transférée au 1er janvier 2021 par Toulouse Métropole. Cette plateforme valorise organiquement près de 15 000 tonnes de déchets verts chaque année.

L'arrivée de la 3ème ligne de métro et la construction d'un centre de maintenance sur ce site impactera fortement cette installation mais également la déchèterie professionnelle, et de façon plus résiduelle le centre de transfert. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Decoset débutera, en 2022, les travaux de création d'une plateforme de transfert Déchets Verts et Bois sur un site connexe au site de Daturas (emplacement des installations actuelles). En 2022 débuteront également les travaux de modification de la desserte de la déchèterie professionnelle actuelle qui devrait fermer au 1er septembre 2023 et les travaux de reconstruction d'un nouvel équipement à proximité.

4 Développement de la filière déchets verts et biodéchets

Au cours de l'année 2022, débuteront également des études de faisabilité visant à identifier un ou deux sites permettant de reconstituer la plateforme de compostage de Daturas.

L'étude devra également intégrer les enjeux liés à la préparation valorisation des biodéchets qui seront à partir de 2023 collectés par les EPCI adhérents du syndicat.



5 Modernisation des déchèteries

De manière à améliorer constamment l'accueil des usagers sur ses infrastructures, Decoset s'engage chaque année dans des projets de modernisation de son parc de déchèteries. Ainsi, l'année 2022 ne fera pas exception, et les déchèteries de Garidech et Fronton feront l'objet de travaux d'agrandissement.

Dans le même temps, les équipes de Decoset seront mobilisées sur le lancement du projet de la future déchèterie de Ribaute, du Hall 9 mais aussi d'une nouvelle déchèterie au nord du territoire de Decoset. Au 1er mars 2022, un nouveau règlement intérieur des déchèteries doit entrer en application.

6 Renforcement de l'information financière

Le service Finances de Decoset sera mobilisé en 2022 sur la modification du calendrier budgétaire avec une adoption des budgets primitifs au dernier trimestre de l'année précédente afin que les EPCI adhérents disposent de toute l'information nécessaire en vue de préparer leurs propres budgets.

En outre, de nouveaux rapports de présentation budgétaire seront également publiés pour accompagner et commenter chacun des documents budgétaires (budgets primitifs et comptes administratifs). Ces éléments permettront d'assurer une meilleure information des élus, des EPCI adhérents mais également des citoyens et de toutes les parties prenantes dans la prévention des déchets.

Enfin, un travail conséquent sera entrepris pour élaborer sur une prospective financière plus précise, en cohérence avec le schéma stratégique visant à donner une visibilité de moyen terme aux EPCI adhérents.





7 Des solutions de proximité pour les habitants du centre-ville

L'année 2022 verra l'élaboration et le lancement de projets importants pour la gestion des déchets en zones urbaines avec le **lancement des projets d'Eco-points de proximité**. Ces projets auront pour but de mettre en place, **des espaces dédiés pour collecter de petits déchets très polluants**, au cœur du centre-ville, de manière à limiter les déplacements des usagers se trouvant en zone urbaine et ainsi limiter les impacts de la pollution liée au déchets.

8 Extension des consignes de tri

Enfin en 2022, Decoset et ses EPCI adhérents prépareront leur candidature au 5ème Appel à projet de Citeo pour l'extension des consignes de tri : **tout le territoire passera aux nouvelles consignes le 31 décembre 2022**. Il sera alors possible de mettre tous les emballages dans son bac de recyclage.





Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

